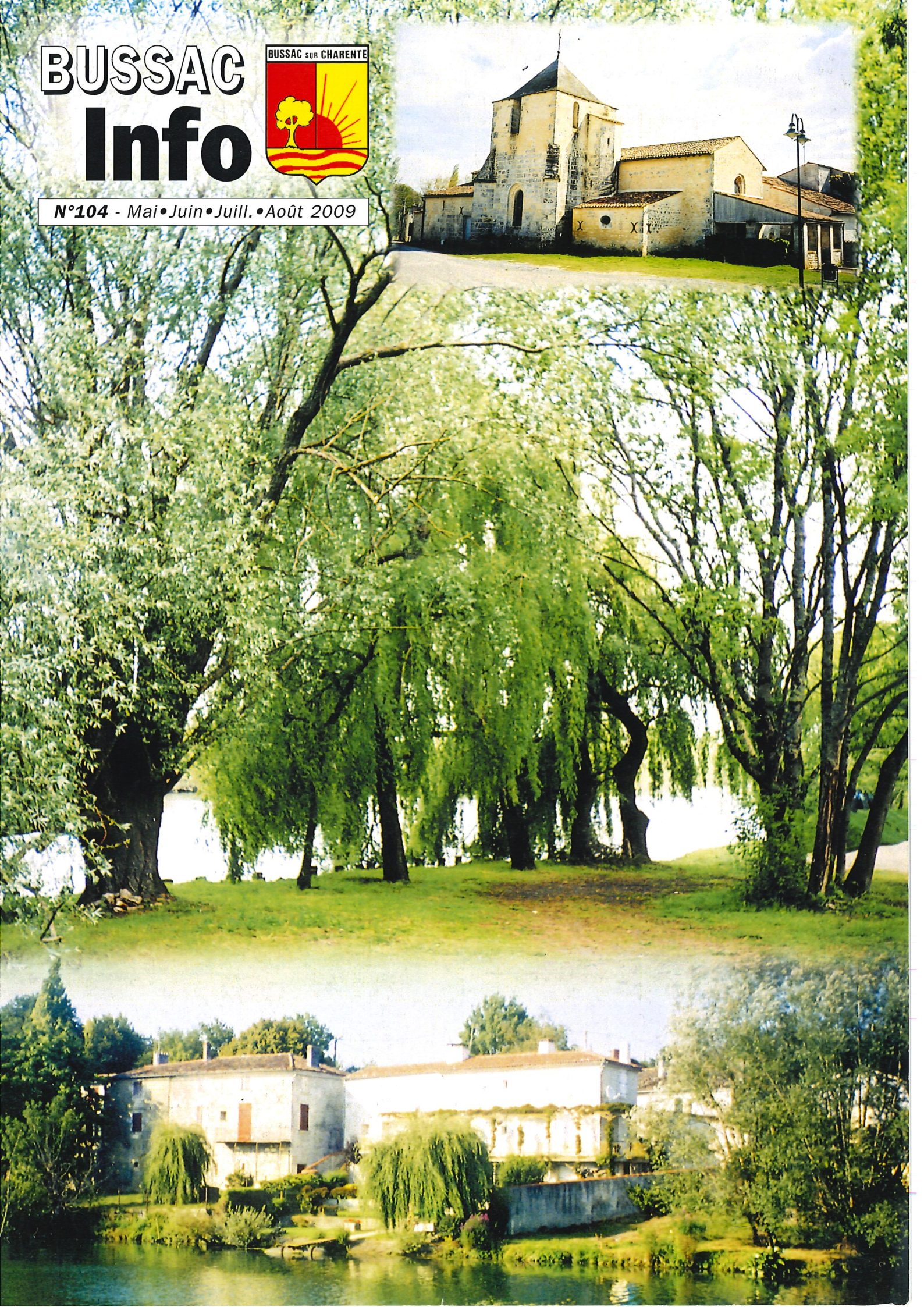


BUSSAC Info



N°104 - Mai • Juin • Juill. • Août 2009



<p align="center">Centre en Communication, Ressources et Relations Humaines</p> <p>Mme HAZART BRILAC 175 Rte du Val de Charente T 05 46 74 52 96 T 06 03 03 61 12 T 09 75 33 69 61 cohesioncoatch@orange.fr</p>	<p align="center">COIFFURE A DOMICILE DORIANE</p> <p>Sauf le mercredi après-midi et le samedi</p> <p>T 06 61 74 89 75</p>	<p align="center">FROMAGERIE JACQUES</p> <p>Marchés de Saintes, Saint Jean et Jonzac Plateaux sur commande</p> <p>T 05 46 74 09 57 T 06 87 83 64 91</p>	<p align="center">PONEY CLUB « Le fer à cheval »</p> <p>Cours, stages, promenades 8 chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 93 44 37 T 06 09 39 58 65</p>
<p align="center">PLOMBERIE Chauffagiste Zinguerie Couverture Dépannage</p> <p>Frédéric GELICUS ARTISAN Les Mailleaux</p> <p>T 05 46 74 50 65</p>	<p align="center">SCIERIE BRUNETEAU</p> <p>Vente de bois de Charpente Sciage à l'heure 150, route de Beauchail</p> <p>T 06 63 27 99 22 T 05 46 93 43 98</p>	<p align="center">MASSEUR KINESITHEPEUTE</p> <p>Stéphane PROUTEAU</p> <p>286 route du Val de Charente (avec espace balnéothérapie)</p> <p>T 05.46.90.73.89</p>	<p align="center">COIFFURE MIXTE</p> <p>Françoise PLANET</p> <p>148, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 26 62 avec ou sans rendez-vous.</p>
<p align="center">FROMAGERIE FINE</p> <p>Sandrine et Régis MOREAU</p> <p>35, chemin des Motillons</p> <p>T 05 46 74 53 38 E.Mail: sandrefrom@aol.com</p>	<p align="center">INFIRMIERE</p> <p>Patricia MARKO</p> <p>1, Allée des Chaumes</p> <p>T 05 46 93 98 79</p>	<p align="center">VIVAL Alimentation, tabac, presse, point chaud et photos</p> <p>Sophie et Frédo COURBARON</p> <p>Ouvert tous les jours, sauf le mercredi : de 7h30 à 14h00 et de 15h30 à 19h30</p> <p>Dimanche et jours fériés 8h - 13h</p> <p>T 05 46 92.56.16</p>	<p align="center">ASSISTANCE ADMINISTRATIVE</p> <p>Nathaly PERON</p> <p>Pour les particuliers, étudiants, professions libérales, PME, artisans, associations... tous travaux de secrétariat</p> <p>T 06.72.10.20.77 www.assistante-administrative.com</p>
<p align="center">CAFE - BAR</p> <p>Thierry MONGET</p> <p>Jeux vidéos Flipper Baby foot Vente de cartes de pêche Fermé le lundi ouverture 8h15</p> <p>T 05 46 93 65 70</p>	<p align="center">ENTREPRISE DE PEINTURE</p> <p>David MARQUISAUD</p> <p>11, chemin de la Grand'Porte</p> <p>T 05 46 92 06 65</p>	<p align="center">GARAGE - STATION SERVICE</p> <p>Dominique PEROCHAIN</p> <p>Réparation mécanique toutes marques 155, route du Val de Charente</p> <p>T 05 46 74 41 12</p>	<p align="center">MULTI-SERVICES</p> <p>François TEXIER</p> <p>Aménagement, rénovation, Réparation</p> <p>23 B chemin des guilloteaux</p> <p>06.99.43.57.16</p>
<p align="center">INFIRMIER LIBERAL</p> <p>Thierry THIBAudeau</p> <p>34 chemin des Grands Champs</p> <p>T 05.46.93.44.00</p>	<p align="center">INFIRMIERE</p> <p>Marilyne VIEUILLE</p> <p>44, chemin des Chagnauds</p> <p>T 05 46 93 07 74</p>	<p align="center">Christian MENAUD</p> <p>Toutes transactions immobilières</p> <p>T 05 46 97.75.24 T 05.46.93.55.25 P 06 75.75.72.56</p>	<p align="center">L'AS DU CARREAU Artisan Carreleur</p> <p>Neuf et rénovation carrelage sol et murs Faïence, mosaïque, petite maçonnerie</p> <p>T 06 12 63 14 19 T 06 14 15 62 34</p>
<p align="center">M.O JARDIN</p> <p>Tontes, tailles, plantations, débroussaillages, désherbages</p> <p>T 06 72 94 49 94</p>	<p align="center">C S P Chauffage Sanitaire Pelletreau</p> <p>Sur mesure Chauffage, Solaire, Pompe à chaleur, Climatisation, Tous sanitaires T 06 60 32 21 42 CSP17100@gmail.com</p>		<p align="center">FOREVER LIVING PRODUCTS La Santé au naturel</p> <p>Jacky et Lucette PAGE Distributeurs agréés 06.61.98.86.28 06.04.02.25.15</p>

SOMMAIRE

BUSSAC INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 104

Mai-Juin-Juillet-Août

2009

Responsable de la publication : Christophe Dourthe

Rédacteur en chef : Françoise Durand

Comité de rédaction :

C. Dourthe - F.Durand - J.Luc Marchais - D. Pubert
C. Chatelier - J.Barbot - M.C Allinand - M. Ferreira

ISSN : 0776 6 2246

Imprimé par : l'Imprimerie de l'Etoile

En couverture : Eglise Notre de Dame de Bussac,
Saules de la Grand-Porte, Port Berteau

Au dos :Ecole Gustave Courbet, château,
rétable et tableau de l'Assomption, bordure de
Charente à la Grave, les moutons du Paviot,
sentier des trois moulins, fontaine des Guilloteaux,
moulin de Rochefollet

- Page 2 Editorial
- Page 3 Hommage
- Page 4 Petites annonces -
Dates à retenir

Informations municipales

- Page 5 Conseil municipal du 13/05/09
- Page 7 Conseil municipal du 6/07/09
- Page 9 Conseil municipal du 31/08/09

Informations locales

- Page 12 Etat civil
- Page 13 Vie paroissiale
- Page 14 Informations CDC
- Page 18 Informations locales
- Page 19 un Bussacacis à l'honneur

Pages centrales : La rentrée des classes

- Page 20 Ca s'est passé à Bussac
- Page 24 Nouvelles de l'école
- Page 26 Le point sur les travaux
- Page 30 CCAS

Foyer rural

- Page 34 Mot du Président
- Page 35 Activités des sections
- Page 43 Règles d'hygiène pandémie

Revue de presse

MAIRIE DE BUSSAC - SUR - CHARENTE

139, route du Val de Charente - 17 100 Bussac sur Charente

Tél 05 46 93 11 11

Fax 05 46 93 92 32

E mail mairie@bussac-sur-charente.fr

Ouverture au public : Le lundi 09h00 à 12h00 et 17h00 à 18h00
Du mardi au vendredi 14h00 à 18h00

EDITORIAL

C'est la rentrée...

Les travaux d'isolation phonique et de mise aux normes du restaurant scolaire ont été réalisés cet été grâce à l'excellent travail des agents d'entretien de la commune et aux entreprises sollicitées.

Par ailleurs, les élus retrouvent les autres dossiers :

Le projet de chaufferie à bois débutera bientôt, la première réunion de chantier a eu lieu le 11 septembre.

L'acquisition de parcelles en vue de la réalisation d'une station d'épuration se précise ; les professionnels du syndicat départemental des eaux, présidé par le Sénateur Michel Doublet, nous accompagnent et nous conseillent dans la réflexion et le choix des technologies et dispositifs à mettre en œuvre afin d'offrir le meilleur service à la population.

Une étude diagnostique aussi précise que possible sur la traversée du village par la RD 114 et les problèmes de sécurité a été sollicitée auprès de la Direction des infrastructures routières du Département ; des projecteurs puissants ont été installés à quatre passages protégés afin d'améliorer la visibilité.

Le projet d'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes a été refusé par les autorités au printemps dernier et nous sommes pessimistes pour cette nouvelle étape...le risque d'un nouveau refus est réel , alors même que le besoin existe !

C'est aussi la reprise des activités du foyer rural et n'hésitez pas à vous renseigner sur les sections, les activités, les horaires. Le foyer rural fêtera ses trente ans en 2010, nous en reparlerons.

Bonne rentrée et profitons de cet automne qui s'annonce agréable !

Christophe DOURTHE



Hommage à Gaëtane Pobel

Directrice de l'école Gustave Courbet

Madame la Directrice,

Les élèves de l'école, les parents d'élèves, les ATSEM, vos collègues enseignants, les personnels de la commune et de la CDC, les élus, tous sommes consternés par votre disparition....

Après avoir obtenu votre doctorat de médecine, vous avez choisi de devenir professeur des écoles ; diplômée de l'IUFM, vous avez d'abord secondé Nadine.Ganthy, directrice à l'époque, puis vous avez été nommée à l'école de Meursac.

Après une année à Sassenage, en Isère, vous avez choisi de retrouver l'école Gustave Courbet pour la rentrée 2006, en prenant la direction.

Vous avez hélas très vite dû affronter la maladie.

Votre courage, votre volonté, votre désir de vivre et de continuer à assurer le service public d'éducation que vous aviez choisi, a forcé l'admiration de tous.

Comme le font tous ceux qui vivent la même épreuve, vous avez lutté de toutes vos forces, vous avez toujours parlé de la maladie qui vous épuisait avec la transparence qui convient devant des enfants : ils vous voyaient lutter, partir à l'hôpital, revenir faire classe et aborder avec eux, en toute franchise, la mort qui était possible, comme vous l'avait dit l'un d'entre eux.... « tu sais maîtresse, le cancer, on peut en mourir »...

Même si l'on en guérit maintenant plus d'un sur deux, la maladie vous a vaincue au terme d'un combat que vous avez assumé avec la plus grande dignité.

Vous resterez dans la mémoire collective de l'école Gustave Courbet, les enfants se rappelleront leur maîtresse si courageuse.

Nous pensons en ce moment à vos proches, notamment à vos enfants, et à votre mari que nous assurons de notre soutien.

Christophe DOURTHE

DATES A RETENIR ...

➤OCTOBRE

24: Soirée fruits de mer (par la GV)

➤NOVEMBRE

11 : Repas des Aînés

14 : Loto (par la boule bussacaise)

20 : Assemblée Générale du foyer rural

22 : Bourse aux jouets

29 : Marché de Noël (par la ruche des enfants « ti »âge)

➤DECEMBRE

13 : Arbre de Noël des élèves de l'école Gustave Courbet, offert par le Foyer Rural



PETITES ANNONCES

Jeune fille, 16 ans, lycéenne, garderait enfant le week end et pendant les vacances.

Pour tout renseignement, s'adresser à Thierry THIBAudeau, infirmier libéral
au 05.46.93.44.00

Cherche heures de ménage. S'adresser à Mme HAVARD - Tél : 05.46.91.08.76

Pour destruction et récupération d'essaims

M.GIRARD (Chaniers)

05 46 91 46 74 – 06 08 82 00 49

M. ROSSIGNOL (Rouffiac)

05 46 96 47 78 – 06 29 55 54 31

M. GRAVELLE (Fontcouverte)

05 46 93 37 38

COIN INTERNET



ADSL à Bussac

Toutes les informations pour connaître l'état de la couverture internet de notre commune, les zones éligibles à l'ADSL, les opérateurs disponibles :

N° Azur : 0810170017

www.17-numerique.fr

Participez à la vie de votre journal en nous communiquant des adresses de sites internet

En quelques clics, suivez vos remboursements d'assurance maladie en ligne :

Pour la CPAM : www.ameli.fr

Pour la MSA : www.msa17.fr

Suivez l'actualité de la CDC du pays santou et du conseil général

www.cc-pays-santon.fr

www.cg17.fr

Nous avons reçu un petit mot de Madame Gaillard, notre charmante ostréicultrice qui venait nous proposer ses huîtres tous les dimanches devant l'épicerie VIVAL.

Celle-ci nous informe qu'elle met fin à son activité pour des raisons de santé (pas graves).

Extrait de sa lettre :

« *J'ai vraiment passé de bons moments avec les habitants de Bussac et ils me manqueront sûrement* »

Bussac Info se fait l'écho de tous ses clients pour lui dire :

« *Nous avons passé également de bons moments avec vous et vous nous manquez. Reposez-vous et portez-vous bien* »

PLACE DES CHAUMES



PIZZA FLAMME (PIZZA AU FEU DE BOIS) : Le jeudi de 17 à 20 heures
Programme à retirer au camion. Passez vos commandes au 06 09 81 78 77

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2009**1- Décision modificative S.D.E.E.R : écriture d'ordre budgétaire.**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu pour l'opération d'ordre budgétaire liée à l'intervention du S.D.E.E.R de procéder à l'écriture suivante :

D	C/21534-041	69 540 €.
R	C/16876-041	69 540 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

2- Application du dispositif du Plan de relance de l'économie relatif au FCTVA.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1615-6, le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du CGCT, permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'État, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009. Ayant entendu l'exposé de son rapporteur Monsieur Christophe DOURTHE, Maire; après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention, prend acte que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement et des opérations d'ordre du C/041 réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 169 871 euros ; décide d'inscrire au budget de la Commune 192 065 euros de dépenses réelles d'équipement et d'opérations d'ordre au C/041 (DM jointe), soit une augmentation de 13,07 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'État et autorise le maire à conclure avec le représentant de l'État la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

3- Convention entre la Commune et le Foyer rural relative à la cession de la pièce de réchauffement.

Le Maire donne lecture du courrier du Président du Foyer rural qui fait état de la cession à titre gracieux de la pièce de réchauffement et du matériel qu'elle contient (la liste détaillée est annexée au courrier) à compter du 31 mai 2009. Le Conseil municipal accepte la gestion de la location de ce bâtiment qui jouxte la Salle municipale.

4- Subvention au Foyer rural.

Le Maire informe le Conseil municipal que le Foyer rural sollicite une aide financière au titre des locations de la pièce de réchauffement. Le montant s'élève à 400 €. Le Conseil municipal accepte d'allouer cette subvention et décide d'inscrire les crédits de la manière suivante :

C/6531	- 400 €
C6574	+ 400 €

5- Tarifs de location de la vaisselle.

Le Maire rappelle au Conseil municipal les termes de la convention établie entre la Commune et le Foyer rural pour la cession de la pièce de réchauffement et de l'ensemble du matériel qu'elle contient. De ce fait, le Conseil municipal décide de fixer les tarifs de location de la vaisselle que la Commune sera habilitée à encaisser à compter du 1^{er} juin 2009. Couverts jusqu'à 50 personnes (bussacais et non bussacais) : 25 €, de 50 à 100 personnes (bussacais et non bussacais) : 50 € et au-delà de 100 personnes (bussacais et non bussacais) : 100 €

6- Legs Couprie.

Le Maire invite le Conseil municipal, conformément aux dispositions du testament de M. Jean COUPRIE, à désigner une jeune fille devant bénéficier, en 2009, des arrérages du legs de 3 811,23 € fait par le susnommé à la Commune. Le Conseil municipal, après examen du dit testament, désigne à l'unanimité Mademoiselle Cécilia PEROCHAIN née le 30 avril 1990, pour recevoir le dit legs.

7- Syndicat mixte départemental de la voirie des Communes : convention pour l'assistance.

Le Maire donne lecture de la convention à intervenir entre la Commune et le Syndicat mixte départemental de la voirie pour l'assistance technique générale. Le Conseil municipal,

constatant que les missions citées dans la dite convention correspondent aux souhaits de la collectivité, en accepte les termes et autorise le Maire à la signer. Le Conseil municipal considère qu'elle entrera en vigueur en 2010, moyennant un coût de 0,70 € X 1284 habitants.

8- Services de télécommunications fixes, mobiles et internet : groupement de commande.

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code des marchés publics et notamment l'article 8 du décret n°2006-975 du 1er août 2006 relatif au groupement de commande publique. Le Maire expose au Conseil municipal que les marchés de télécommunications fixes, mobiles et internet de la ville de Saintes nécessitent d'être renouvelés. Le Maire précise que de nombreuses Communes ainsi que la Communauté de Communes du Pays Santon, le SMIC17 et le CCAS de la ville de Saintes désirent renouveler leurs marchés de télécommunications fixes, mobiles et internet, les Communes précitées sont les suivantes : Bussac sur Charente, Saint Vaize, Ecurat, Chermignac, Vénérand, Saintes, Le Douhet, La Chapelle des Pots, St Sever de Saintonge, Thénac, Courcoury, Fontcouverte et St Georges des Côteaux. Le Maire expose au Conseil municipal qu'au vu des similitudes des besoins en télécommunications des Communes, de la Communauté de Communes, du SMIC17 et du CCAS de la ville de Saintes, des perspectives d'économie financières et de l'homogénéité de gestion en découlant, il serait souhaitable de constituer un groupement de commande publique pour la consultation des marchés publics de télécommunications. Le groupement de commandes doit permettre le choix par ses membres des entreprises chargées des services des télécommunications fixes, mobiles et internet. En accord avec l'ensemble des membres du groupement de commande publique, la Commune de Saintes est retenue en qualité de coordonnateur du groupement. Le coordonnateur est chargé de la gestion de l'ensemble de la procédure du marché public, de sa signature et de sa notification. Le coordonnateur fait l'avance et règle l'ensemble des frais de procédure liés à l'exécution de sa mission. Ces frais seront ensuite répartis à raison de 80% pour la Communauté de Communes et 20% pour le CCAS de la ville de Saintes.

Dans le cadre dudit groupement, une commission d'appel d'offres spécifique doit être créée. Il convient donc d'élire parmi les membres de la commission d'appel d'offres, le titulaire et le suppléant qui feront partie de la commission d'appel d'offre du groupement. Les autres membres du groupement procéderont de même. La commission d'appel d'offre de la commune comprend 1 membre titulaire, M. Christophe DOURTHE et 1 membre suppléant, Mme Françoise DURAND. La convention constitutive du groupement est jointe à la présente délibération. Le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal afin :

- 1°) d'approuver la consultation de marchés de services dans le cadre d'un groupement de commande ;
- 2°) d'examiner et d'approuver la convention constitutive du groupement de commande ;
- 3°) d'autoriser le Maire à signer la convention ;
- 4°) d'élire un titulaire et un suppléant de la commission d'appel d'offre du groupement.

Le Conseil municipal donne son accord sur tous ces points.

9- S.D.E.E.R : examen du devis d'extension du réseau au lieu-dit "Les Grands Champs".

Le Maire donne connaissance au Conseil municipal du devis établi par le SDEER pour l'extension du réseau au lieu-dit "Les Grands Champs". La participation de la Commune s'élèvera à 1 905,47 €, le Syndicat intervenant pour le même montant, soit 50% du coût total. Le Conseil municipal accepte cette dépense.

10- Groupama : indemnisation d'un sinistre.

Le Maire rappelle au Conseil municipal le sinistre survenu sur le broyeur. Il fait savoir que Groupama a indemnisé la Commune. Le Conseil municipal accepte le règlement de 1 087,20 €.

11- Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires allouée à la Secrétaire de mairie.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la Secrétaire de mairie bénéficie depuis quelques années d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires ainsi calculée :

$$2423,48 \text{ €} \times 33/35 = 2\ 285 \text{ €}$$

Le Conseil municipal accepte le versement de cette indemnité.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2009

1- Décisions modificatives.

➤ *Opération d'ordre : amortissement du P.L.U*

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la réalisation du P.L.U nécessite de prévoir son amortissement et l'inscription de l'opération d'ordre de la manière suivante :

D. C/6811-042	5 557,82 €
R. C/2802-040	5 557,82 €
D. C/023	- 5 557,82 €
R. C/021	- 5 557,82 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤ *P.L.U : durée de l'amortissement des dépenses figurant au compte 202.*

Le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses liées au P.L.U ont été imputées au compte 202 et que ce compte est soumis à amortissement. Il propose donc au Conseil municipal de fixer la durée de cet amortissement à 1 an, en 2009. Le Conseil municipal accepte cette proposition et décide de prévoir l'inscription des crédits de la manière suivante :

D. C/6811-042	2 082,88 €
R. C/2802-040	2 082,88 €
D. C/023	2 082,88 €
R. C/021	2 082,88 €

2- Communauté de Communes du Pays Santon : approbation de l'avant-projet définitif de la chaufferie collective et des 2 avenants.

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2008, la maîtrise d'ouvrage a été confiée, par mandat, à la Communauté de Communes du Pays Santon pour son opération communale de «construction d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté». Le montant des travaux était évalué à 304 000 € HT. La maîtrise d'œuvre a été confiée à l'équipe mandatée par A. Ingénierie 17. Le marché a été notifié le 1^{er} septembre 2008 pour un forfait provisoire de rémunération de 28 880 € HT. Le 26 mars 2009, la maîtrise d'œuvre a remis les études de l'avant-projet définitif et a proposé un coût prévisionnel des travaux de 403 200 € HT pour réaliser la globalité des travaux soit une augmentation de 25 %. Cette augmentation s'explique par le déplacement de la chaufferie pour faciliter la livraison du bois par des camions de gros volume. Une augmentation du silo par rapport à l'étude préalable du CRER a également été choisie pour accepter un camion

complet de 90 m³, pour limiter les coûts de livraison du bois. Toutes ces dispositions impliquent une augmentation des lots gros œuvre, voiries et chauffage-plomberie. Le cahier des charges précise qu'un avenant au marché est nécessaire pour fixer le coût prévisionnel des travaux et le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre. Le montant des honoraires s'établit donc à 38 304 € HT. Il convient aussi de valoriser le montant de l'opération à 456 293 € HT soit 545 726 € TTC pour intégrer ces paramètres et de passer l'avenant n°1 au mandat de maîtrise d'ouvrage en conséquence. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte l'avant-projet définitif et arrête le coût prévisionnel des travaux à 403 200 € HT ;
- choisit de valoriser l'opération à 456 293 € HT soit 545 726 € TTC ;
- autorise la Communauté de Communes du Pays Santon, mandataire, à signer l'avenant n°1 à la convention de maîtrise d'ouvrage et tous les documents y afférent ;
- fixe définitivement le forfait de rémunération de la maîtrise d'œuvre à 38 304 € HT ;
- autorise la Communauté de Communes du Pays Santon, mandataire, à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre, et tout document y afférent ;
- autorise la Communauté de Communes du Pays Santon à solliciter des subventions auprès des partenaires suivants : Conseil Général de la Charente-Maritime, Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Région Poitou-Charentes et Europe ;
- autorise M. le Maire, à solliciter une subvention auprès de la Dotation Globale de l'Équipement pour les radiateurs de la mairie pour un montant de 28 000 € HT.

3- Prêt auprès de la Caisse d'Épargne.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes d'un emprunt d'un montant de 85 000 euros destiné à financer le budget d'investissement 2009. Cet emprunt aura une durée totale de 15 ans. Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou Charentes par suite de cet emprunt : En une première phase de 5 ans au Taux fixe de 3,42% l'an avec un amortissement progressif et une périodicité Trimestrielle. Les phases suivantes

pourront être de plusieurs périodes de 2 à 10 ans au choix de l'emprunteur, taux fixe sur la base du taux de SWAP + marge équivalente au révisable ou taux révisable sur index Euribor + marge 0,90 bp sur 2 à 7 ans, ou 0,96 bp sur 10 ans. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 120 euros. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes. Monsieur Christophe DOURTHE, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

4- Budget lotissement "Les Grands Champs" : virement de crédits.

Le Maire informe le Conseil municipal que la souscription d'un prêt auprès de la Caisse d'Epargne entraîne le règlement des frais de Commission d'engagement qui s'élèvent à 120 €. Cette somme n'ayant pas été prévue au BP, il convient d'inscrire des crédits par virement :

C/66111	- 120 €
C/668	+ 120 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

5- Décision modificative sur le budget lotissement "Les Grands Champs".

Le Maire informe le Conseil municipal que le remboursement du prêt de 85100€ nécessite l'inscription de crédits de la manière suivante :

D. C/1641	85 100 €
R. C1641	85 100 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

6- Convention de formation entre la Commune et la MSA-Formations.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il avait été convenu que le personnel communal bénéficierait d'une formation à l'utilisation du défibrillateur que la Commune a acquis. Il propose la signature d'une convention avec MSA-Formations. Le coût de cette formation sera de 350 €. Le Conseil municipal accepte cette proposition

et autorise le Maire à signer le document. Les crédits seront inscrits au BP 2009.

7- Encaissement d'un chèque EDF.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'EDF a constaté qu'il y avait eu un trop-versé sur l'année 2008 et a de ce fait adressé un chèque de 20,90 €. Le Conseil municipal en accepte l'encaissement.

8- Remboursement de frais par une administrée.

Le Maire informe le Conseil municipal que le raccordement au réseau d'eau potable et la pose d'un compteur pour la commune, afin d'alimenter la citerne de lutte contre l'incendie qui sera placée à l'Espérance, a permis à la RESE d'effectuer aussi la pose d'un compteur pour une administrée qui a cédé gracieusement à la commune une partie de son terrain. La commune a donc réglé la totalité des frais afférents à ces travaux. Il convient donc maintenant de solliciter de cette administrée le versement de la part lui incombant. Le Conseil municipal accepte qu'un titre de 741,97 € soit émis à son encontre.

9- S.D.E.E.R : convention.

Le Maire donne lecture de la convention établie par le SDEER pour la pose de 2 candélabres Chemin de Chez Bertaud. Le coût laissé à la charge de la collectivité est de 1 087,84 € et sera réglé en une seule fois après les travaux. Le Conseil municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

10- Concert du 27 août 2009 : règlement des frais.

Le Maire donne lecture du contrat d'engagement des artistes qui assureront la prestation du 27 août. Le coût total s'élève à 1 013,80 €. Le Conseil municipal accepte de prévoir les crédits au C/6232 et autorise le Maire à signer la convention.

11- Règlement intérieur du cimetière.

Le Maire donne lecture au Conseil municipal du règlement intérieur du cimetière; le Conseil municipal en accepte les termes et considère qu'il est applicable à compter de ce jour, après signature de M. le Maire. Il sera affiché au cimetière et consultable au secrétariat de la Mairie.

12- Questions diverses.

a) Le Maire propose au Conseil municipal de remettre un cadeau aux élus de la ville jumelée d'Oron la Ville lors du séjour de Juillet 2009. Il suggère de prévoir une somme approximative de 150 €. Le Conseil municipal accepte et charge le Maire d'en faire l'acquisition.

b) Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu un courrier de l'Inspection Académique lui faisant

savoir que la Commune n'avait pas été retenue pour le Plan Ecole Numérique Rurale.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2009

1- Décisions modificatives.

➤ *SDEER : Opération d'ordre*

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il y a lieu, pour l'opération d'ordre budgétaire liée aux travaux d'éclairage du terrain de football réalisés par le SDEER, de procéder à l'écriture suivante :

D. C/21534-041 19 942,82 €

R. C/16876-041 9 971,41 €

R. C/1326-041 9 971,41 €

Le Conseil municipal accepte cette proposition.

➤ *Changement d'imputation pour les travaux de bâtiments*

Le Maire informe le Conseil municipal que les crédits nécessaires aux travaux de bâtiments ont été inscrits en section d'investissement (lors du vote du B.P) à l'article 2151.

Or, il convient de les transférer à l'article C/21318.

Le Conseil municipal décide donc l'inscription des crédits de la manière suivante:

D. C/2151-191 - 25 700 €

D. C/21318-191 + 25 700 €

2- Construction de la chaufferie collective : souscription des marchés et autorisation de les signer .

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 27 mars 2008, la Commune de BUSSAC SUR CHARENTE a confié, par une convention de mandat, la maîtrise d'ouvrage relative à la construction d'une chaufferie collective fonctionnant au bois déchiqueté à la Communauté de Communes du Pays Santon.

Cette opération de travaux est passée selon la procédure adaptée définie aux articles 26 II 5° et 28 du Code des Marchés Publics 2006.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commission informelle (constituée par un représentant de la mairie, de la Communauté de Communes du Pays Santon et de la maîtrise d'oeuvre), lors de sa réunion du 6 août 2009, a retenu les marchés aux entreprises suivantes :

Lot 1- Réseaux-Voiries à l'entreprise GAUDY BONNEAU pour un montant de 54 110,03€ HT

Lot 2- Gros oeuvre à l'entreprise CHARPENTIER pour un montant de 69 966,11€ HT

Lot 3- Carrelage à l'entreprise PARVAULT pour un montant de 1514,80€ HT

Lot 4 – Charpente à l'entreprise BOUGNOTEAU pour un montant de 1489,00€ HT

Lot 5 – Couverture tuiles à l'entreprise LA COUVERTURE CHARENNAISE pour un montant de 2116,52€ HT

Lot 6 – Couverture sèche – Serrurerie à l'entreprise MONTBOYER METAL pour un montant de 13 482,00€ HT

Lot 7 – Etanchéité à l'entreprise ETANCHEITE DU SUD OUEST pour un montant de 6085,00€ HT

Lot 8- Plâtrerie- Menuiserie à l'entreprise BOUGNOTEAU pour un montant de 3924,00€ HT

Lot 9 – Chauffage- Plomberie- Electricité à l'entreprise DL THERMIQUE pour un montant de 219 351,14€ HT (y compris les options 2 et 3)

Le Conseil Municipal émet des réserves sur le lot N°9, compte-tenu des difficultés rencontrées avec l'entreprise retenue lorsqu'elle avait en charge l'entretien de la chaudière de l'école

Lot 10 – Peinture à l'entreprise GAUGOY pour un montant de 3295,95€ HT.

Dans le cadre des missions dévolues au mandataire et stipulées dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, il est expressément prévu la signature et la notification des marchés.

Ainsi, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver la souscription des marchés comme indiquée ci-dessus

- d'autoriser, par suite, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Santon, seule personne habilitée à engager le mandataire du maître d'ouvrage, à les signer.

3- Concours du Receveur Municipal- attribution d'indemnité.

Le Conseil Municipal ,

Vu l'article 97 de la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

Vu le décret N°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat;

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables des services extérieurs du Trésor chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux; le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

1) de demander le concours de Monsieur Christian AUSSOLEIL, Receveur Municipal, pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, définies à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983;

2) de prendre acte de l'acceptation de Monsieur Christian AUSSOLEIL, Receveur Municipal, et de lui allouer, à compter du 3 mars 2009, une indemnité annuelle de conseil égale à 100% de l'indemnité de conseil théorique calculée conformément à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 par application du tarif ci-après à la moyenne annuelle des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement y compris, éventuellement, les dépenses des services autonomes non personnalisés annexés au compte de la Collectivité, à l'exception des opérations d'ordre, et afférentes aux trois dernières années. En aucun cas, cette indemnité ne pourra excéder une fois le traitement brut annuel correspondant à l'indice majoré 150.

3) de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49€;

4) d'imputer la dépense correspondante sur les crédits ouverts à l'article 6225 du budget.

4- Privatisation de la Poste :

Le Conseil Municipal de BUSSAC SUR CHARENTE reconnaît que le service public de La Poste appartient à toutes et à tous.

- Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social, que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires,

- Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011,

- Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en "partenariats" et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

- Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois,

- Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire, -Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum,

- Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal, le Conseil municipal de BUSSAC SUR CHARENTE se prononce pour le retrait du projet de loi postale 2009.

5-Subvention allouée à la Section La Rûche des Enfants " Ti âge " .

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a rencontré les responsables de la Section La Rûche des Enfants "Ti âge" qui souhaitent obtenir une aide financière de la Commune pour l'acquisition de différentes structures de motricité. Le Conseil Municipal, constatant que les assistantes maternelles, membres de cette section, souhaitent accroître l'éveil des enfants dont elles ont la garde, et qu'elles ont obtenu l'accord de la CAF et de la MSA pour la même somme, accepte de verser une subvention de 500€.

Cette somme sera inscrite à l'article 6574, de la manière suivante :

C/6531 500 € C/6574 +500

**6- Subvention complémentaire allouée au C.E.S
A. D'aubigné**

Le Maire rappelle au Conseil qu'au moment du vote du budget, il avait été accordé une subvention au C.E.S A. D' Aubigné pour venir en aide aux familles des enfants de 6ème qui partent en classe de découverte.

Or, il apparaît que la somme allouée par enfant était inférieure à celle demandée par le Collège.

Le Conseil décide donc de compléter par une aide de 64€.

Cette somme sera inscrite de la manière suivante :

C/ 6531 - 64€

C/6574 + 64€

7-Questions diverses:

➤ *Projet de modification du P.L.U de la Ville de SAINTES*

Le Maire informe le Conseil municipal du courrier qu'il a reçu de la mairie de SAINTES relatif au projet de modification du P.LU. Le

conseil prend connaissance des documents annexés. Aucune remarque à formuler.

➤ *Logiciel ACTES*

Le Maire informe le conseil que, dans le cadre de la dématérialisation, il souhaiterait que les délibérations et arrêtés soient transmis en Sous-Préfecture via Internet. Il présente au Conseil le projet de convention à intervenir entre Monsieur le Préfet et le Maire de la Commune. Le Conseil accepte cette proposition et charge le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires.

➤ *Recensement de la population en 2010:désignation d'un coordonnateur communal*

Le Maire informe le Conseil que la Commune se doit d'effectuer le recensement de la population en 2010. L'INSEE demande à ce que soit désigné un coordonnateur communal. Le Conseil, considérant que la secrétaire de mairie avait rempli cette tâche en 2005, la désigne à nouveau pour 2010.

.....**INFO DEFIBRILLATEUR**.....

Le personnel communal a été formé à son utilisation, et les footballeurs le seront prochainement.

Le président de la section Alain Destreguil, est responsable de son utilisation les jours de rencontres sportives à Bussac.

Cependant, il est bon de rappeler que la présence de cet appareil ne doit pas modifier les modalités d'alerte des secours d'urgence, à savoir :

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

En cas d'urgence vitale : 15 (Samu)

En cas d'urgence non vitale les nuits, week-end et jours fériés:
05.46.27.55.20

Centre anti poison de Bordeaux : 05.56.96.40.80



Etat civil

Naissances

Bussac-info est heureux de saluer la venue de :

- Melvin AUTONES né le 25 juin 2009, fils de M. AUTONES Thierry et Mme LABATUT Mélinda, 20 Chemin du Bois Perrin
- Ylana LEMA née le 26 Juillet 2009, fille de M. et Mme LAMA Davy, 3 Chemin de Chez Réal
- Ugo POLETTTO né le 17 Août 2009, fils de M. POLETTTO Alban et Mme BLEIN Séverine, 7 Chemin des Chagnauds

Mariages

Bussac-info félicite les couples qui se sont mariés :

- Sabrina ROY et Laurent GOURIVEAU qui se sont unis le 16 mai 2009
- Florence BAUMARD et Olivier BESSIERE qui se sont unis le 11 juillet 2009
- Magali MOINEAU et Frédéric DOREAU qui se sont unis le 18 juillet 2009 à Lusignan (Vienne)
- Delphine MOISY et Sébastien GOGUET qui se sont unis le 1er août 2009

Décès

Bussac-info présente ses plus sincères condoléances aux familles de :

- Mme VIOLLET Alice née BOULESTIER, décédée le 28 mai 2009 à Saintes
- Mme RAVAND Marcelle née BERTON, décédée le 25 juin 2009 à Saintes
- Mme VIEUILLE Marguerite née ROUCHOU, décédée le 29 Août 2009 à Saintes

LE RECENSEMENT DES L'AGE DE 16 ANS

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel. Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

L'attestation de recensement délivrée est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'Etat.

Après la journée d'appel de préparation à la défense (J.A.P.D), en principe l'année suivant le recensement, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JAPD, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

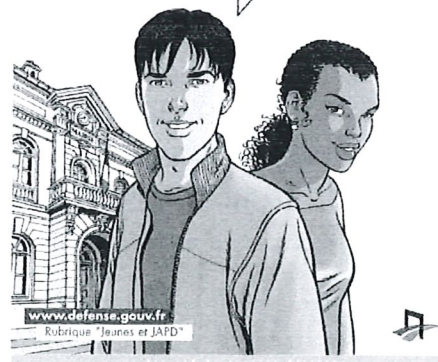
Vous pouvez prendre contact auprès de nos services soit par :

Mel : bapd-bsn-poi@dsn.sga.defense.gouv.fr
 Tél : 05.49.00.24.12
 Fax : 05.49.00.24.50
 Courrier : Bureau du Service National de Poitiers
 Quartier Aboville
 BP 647
 86023 POITIERS CEDEX

OBJECTIF CITOYEN

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT
RECENSER. ET TOI ???



Vie Paroissiale...

A nouveau merci au comité de rédaction de nous ouvrir fidèlement ses colonnes pour donner quelques informations à nos lecteurs.

Le secteur pastoral de Saintes-est regroupe, outre Notre Dame de l'Assomption de Bussac, les paroisses de Saint Pallais et l'Abbatiale de Notre-Dame à Saintes, Saint Vivien à Fontcouverte, Saint Vaize à Saint-Vaize, Saint Front à La Chapelle des Pots et Saint Pierre à Chaniers.

La messe est assurée tous les dimanches à l'Abbaye aux Dames à 10h30. De plus, à 9h15, des messes sont assurées :

- à Fontcouverte, le premier dimanche du mois,
- à Bussac, le deuxième,
- à Saint-Vaize, le troisième.

En outre, à Chaniers, se déroule une messe tous les samedis soirs à 18h30, excepté la veille du cinquième dimanche du mois s'il existe.

Le responsable du secteur paroissial est le Père Jean-Pierre Lalot qui demeure au presbytère 13 rue Saint-Pallais à Saintes (tél : 05 46 92 07 21 et fax : 05 46 92 51 24). Il est assisté du Père Camille Coly. Des permanences y sont assurées du lundi au samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h. Pour des renseignements ou projets d'activités, n'hésitez pas à contacter Jackie Pouponnot à Bussac (05 46 97 65 08).

Les inscriptions aux cours de catéchisme sont à effectuer auprès du presbytère de Saint Pallais dont les coordonnées sont rappelées ci-dessus.

En ce qui concerne les familles en deuil, les prêtres et une équipe de laïcs peuvent les accompagner (à Bussac, Jackie Pouponnot est membre de cette équipe).

S'agissant des baptêmes et des mariages, il y a lieu de contacter le presbytère de Saint Pallais.

La célébration du 15 août a regroupé une cinquantaine de personnes et a été suivie d'un pique-nique, traditionnelle illustration de la dimension conviviale que développe également notre communauté.

La communauté souhaite bienvenue aux nouveaux Bussacaises et Bussacais et désire ardemment que notre belle église, l'une des fiertés de notre commune, bien entretenue (cependant des travaux restent à faire et des propositions seront faites) par la Commune et la communauté, accueille des fidèles encore plus nombreux le deuxième dimanche du mois à 9h15 pour partager ensemble l'affirmation de la Foi ou sa recherche.

(Pour la communauté, Pierre-Philippe Feyzeau)

INFO CDC...

LES GESTES DU TRI SELECTIF



Vous êtes de plus en plus nombreux à trier. Toutefois, certaines erreurs persistent. Voici quelques rappels pour ne pas se tromper.

Les emballages



à déposer avec les emballages recyclables



briques

alimentaires

Les
bouteilles et
Les flacons de produits



d'hygiène



Les flacons de produits
ménagers



Les emballages en papier
ou carton



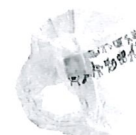
Les boites de conserves, canettes, aérosols et barquettes en aluminium

Les erreurs à ne pas commettre

Films et sacs
plastiques

barquettes en plastique
en polystyrène ou pots de yahourt

couches-culottes



Je les jette dans la poubelle traditionnelle

Le papier



A déposer avec le papier recyclable



Papiers, Journaux, magazines et catalogues, prospectus et annuaires, enveloppes blanches...

Les erreurs à ne pas commettre :



Films en plastiques et suremballages de journal



enveloppes kraft



Papier peint



cartes postales et routières



Je les jette dans la

poubelle traditionnelle

Le verre



A déposer avec le verre recyclable



Bouteilles Pots et bocaux

Les erreurs à ne pas commettre :



Ampoules, verres à boisson, vitre et miroir, vaisselle, faïence et porcelaine, pots de fleurs...

Je les apporte en déchetterie !



Un doute ?

- ☞ N'hésitez pas : jetez dans votre poubelle habituelle ou portez à la déchetterie
- ☞ L'alphabet du tri sur internet : www.cc-pays-santon.fr/environnement/jetpatou5.htm

Où puis-je obtenir des sacs de tri ?

- ☞ A l'accueil de votre mairie, de la communauté de communes, de l'écosite ZI des Charriers

Que faire de vos encombrants ?

- ☞ Téléphonez au 05.46.98.07.19, ramassage sur demande à votre domicile

A déposer en déchetterie :

- ☞ Les pots de fleurs, les déchets verts (herbe tondue, arbustes taillés, etc...)
- ☞ La vaisselle, faïence et porcelaine
- ☞ Les ampoules, les piles..

IMPORTANT

Le centre de tri des déchets ZI des Charriers à Saintes est ouvert au public les deuxièmes vendredis du mois à 14 h précise sans rendez-vous. La visite dure environ 1 h.

Récapitulatif pour Octobre-Novembre-Décembre-Janvier

Pensez à sortir vos conteneurs la veille du jour de ramassage après 19h00

Secteur 4 (voir secteur 5 en Mairie)

Emballages recyclables Bouteille plastique, boîte métallique, brique, cartonnette	Verres Bouteilles, bocaux, pots en verre	Papiers Journaux, magazines, prospectus
		7 Octobre 21 Octobre 4 Novembre 18 Novembre

Sentiers de randonnées

Le Pays Santon présente de **nombreuses richesses naturelles et culturelles**: la Charente, la Seugne, des vestiges gallo-romain, des églises romanes, des forêts, des paysages, des villages pittoresques, la poterie, les produits, les produits du terroir, le pineau, le Cognac... La façon la plus agréable, la plus sportive et la plus ludique de découvrir ces terrains est d'emprunter les **chemins de randonnées** en vélo tout terrain, à pied ou à cheval.

18 sentiers de randonnées vous invitent au dépaysement et à la curiosité. Parfaitement balisés, ouverts aux balades familiales comme aux excursions sportives, ils s'adaptent à tous les niveaux et varient de 7 à 14 km. Des rives de la Charente aux monts boisés, des prairies inondables aux monuments locaux, respirez le grand air du temps libre et partez à la découverte des richesses du patrimoine naturel et historique local.

Maison de l'habitat de la Saintonge

La Maison de l'Habitat est l'interlocuteur privilégié des propriétaires et des personnes désireuses d'avoir des informations sur les aides à la rénovation de l'habitat, les énergies renouvelables et le logement de manière générale. **Elle se situe au 2 place Saint-Pierre à Saintes.**

Plusieurs permanences d'informations sont proposées :

- **La permanence d'information sur les aides à la rénovation de l'Habitat**

Elle renseigne les propriétaires bailleurs et occupants sur les aides versées par la Communauté de Communes, l'Anah, l'Etat et la Ville de Saintes pour la rénovation des logements anciens.

Le mardi et le jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sans rendez-vous.

Le lundi et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sur rendez-vous.

- **L'Espace Info>Energie**

Crédits d'impôts, maison basse consommation, appareils performants, analyse de votre consommation énergétique... Vous trouverez à l'Espace Info-Energie tout ce que vous voulez savoir sur l'habitat durable et les énergies renouvelables!

Le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, sans rendez-vous

- **La permanence du service urbanisme**

Elle donne des informations sur tout ce qui touche à l'aménagement de l'espace : démarches, types de travaux, réglementation. Il s'agit d'informations générales. Les dossiers individuels sont traités à la Communauté de Communes au 4 avenue de Tombouctou.

Tous les mardis et jeudis de 9h à 12h, sans rendez-vous

- **La permanence des ambassadeurs du tri**

Les ambassadeurs du tri de la Communauté de Communes vous reçoivent pour vous conseiller sur les gestes de la collecte sélective. Conseils, informations, questions... n'hésitez pas à leur faire part de vos difficultés et à les interroger sur les déchets car la collecte sélective évolue rapidement.

Tous les mercredis de 14h à 17h, sans rendez-vous

- **La permanence d'information de l'Association Départementale d'information sur le Droit au Logement**

L'ADIL offre au public des informations, des conseils personnalisés et gratuits dans les domaines juridiques, financiers et fiscaux pour tout ce qui concerne le logement : réalisation de plans de financement « sur mesure », informations sur les assurances et garanties, les rapports locatifs, les impôts locaux...

Les premiers et troisièmes vendredis de chaque mois de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 sans rendez-vous

- **La permanence du CAUE**

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement renseigne les particuliers dans tous les domaines qui se rapportent à l'acte de bâtir, de rénover ou d'agrandir.

Un mardi par mois, de 9h à 12h, sur rendez-vous. Les rendez-vous se prennent au 05.46.31.71.90.

- **Distribution de sacs jaunes**

Vous trouverez également à la Maison de l'Habitat des sacs jaunes pour vos emballages.

Distribution le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h

Section Informatique

La section ne reprendra son activité que s'il y a suffisamment de personnes intéressées. Pour tout renseignement et/ou inscription, veuillez contacter au plus vite la mairie.

PLAN GUIDE

Information aux artisans, commerçants et professions libérales de Bussac.

Nous l'annonçons dans le Bussac info n°103, un plan guide de la commune est en cours de réalisation.

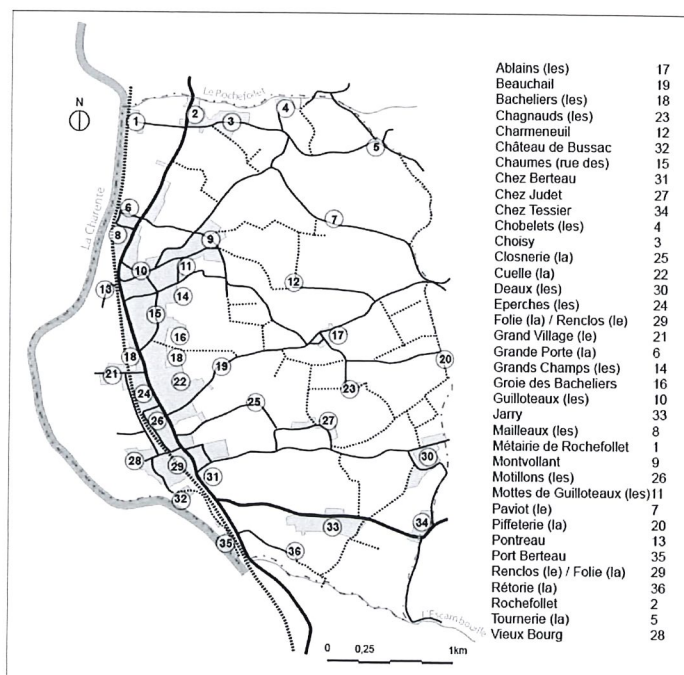
Ce document, tiré à 2000 exemplaires, sera remis à tous les foyers bussacais ainsi qu'aux personnes qui en feront la demande en mairie. Ce plan sera également installé au niveau du parking d'Oron la ville.

Un certain nombre d'encarts publicitaires seront mis à la disposition des artisans, commerçants et professions libérales de la commune qui le souhaitent.

Le montant de ces encarts est estimé à 100 euros pour toute la durée de validité du plan guide, soit 5 à 6 ans.

Les artisans et les commerçants de la commune bénéficient d'un encart gratuit dans chacun des numéros de Bussac info. L'édition de ce plan guide offrira une diffusion plus large.

Si vous êtes intéressés pour que le nom de votre entreprise figure sur ce plan, merci de vous adresser à la mairie.



INFO PREFECTURE

Un arrêté préfectoral du 4 août 2009 prescrit l'établissement d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN) sur le territoire de la commune portant sur le risque d'inondation par débordement du fleuve charente.

Cet arrêté est affiché en mairie depuis le 19 août et chacun peut venir le consulter et prendre connaissance des panneaux d'information à propos des réflexions en cours.

Un autre arrêté préfectoral en date du 21 avril 2009 interdit de surcroît toute application de produits phytopharmaceutiques sur le réseau hydrographique (même à sec) non figuré sur les cartes IGN au 1 /25000, dont les fossés, les points d'eau, les puits et les forages ainsi que sur les ouvrages d'évacuation pluviale, notamment les avaloirs, caniveaux et bouches d'égout. Tous les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques sont concernés : particuliers, agriculteurs, collectivités et entrepreneurs.

Un bussacais à l'honneur...

Joris Daudet : un nouveau titre de Champion du Monde Junior

Joris Daudet, que nous avons honoré l'an dernier, nous avait donné rendez-vous à la rentrée 2009 (voir l'article de septembre 2008)

Il a tenu parole.

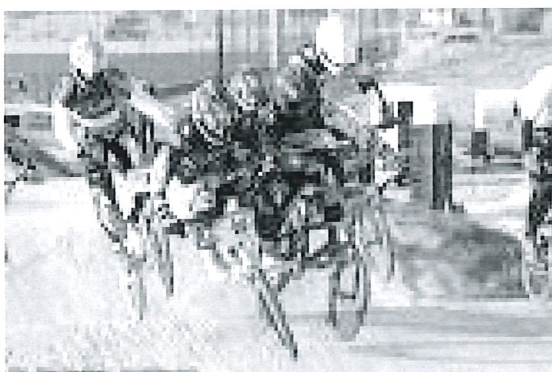
Joris a intégré le pôle sport étude de Bordeaux en septembre 2008. Après une adaptation quelque peu difficile, il réussit à concilier les études, avec pour objectif le bac, et le sport.

Malgré un arrêt de 2 mois à la suite de deux blessures importantes (poignet et clavicule cassés), il a été « surclassé » pour participer aux compétitions de haut niveau et de la Coupe de France élite. Joris a terminé deuxième.



Joris est devenu Champion d'Europe au Danemark fin juin et Champion du Monde junior en Australie mi-juillet.

Suite à ses excellents résultats, il a été sélectionné en équipe de France pour participer à la Coupe du Monde en Afrique du Sud fin août.



Actuellement, il se trouve à Chula Vista aux Etats-Unis en compétition. L'objectif est de taille, car les points marqués au cours de ces compétitions peuvent permettre de qualifier 2 ou 3 pilotes pour les Jeux Olympiques de Londres en 2012.

Nous lui souhaitons tous de réussir et d'atteindre ses objectifs, décrocher son bac d'abord et obtenir une sélection pour les J.O de Londres.

Ca s'est passé à Bussac...

Fête de l'été

Le 27 juin, les élus et les membres du Foyer Rural avaient convié la population bussacaise place d'Oron la Ville pour débiter l'été en toute convivialité.

Peu à peu la place s'est remplie d'une foule enjouée et prête à faire la fête. Après avoir partagé le verre de l'amitié, nous avons écouté en première partie les musiciens de l'ADMS encadrés par Monsieur DEVAÏNON, puis dansé sans relâche grâce à Stéphane notre talentueux DJ.



Cette année, le feu n'a pas crépité à la tombée de la nuit en raison de la réfection de la place, mais nul besoin de nous réchauffer tant l'été commençait agréablement.

MERCI à l'ADMS de nous donner chaque année un excellent intermède musical, aux bénévoles du Foyer Rural, au DJ pour cette parfaite première prestation et bien sûr à tous ceux qui se sont déplacés pour partager cette soirée musicale.



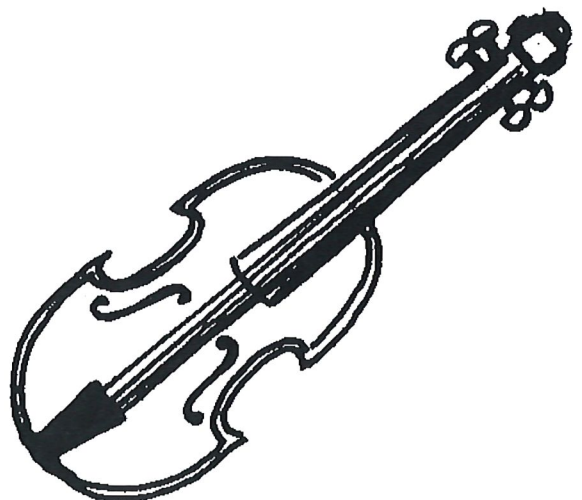
Concert à l'église...

Le 27 août, une visite du quartier de l'église était organisée avec le concours d'une guide de l'atelier du patrimoine avant un concert dans l'église Notre Dame de l'Assomption.

Peu de monde alors que l'an dernier, les visites du soir avaient attiré plus de deux cents personnes...

Les gens qui s'étaient déplacés ont profité des explications passionnantes de la guide à propos de l'histoire de ce site du vieux village avant d'entendre un quatuor talentueux interpréter du Rachmaninov et des tangos de Piazzola.

Comme d'habitude, nous dirons que les absents ont eu tort car la soirée fût agréable et chacun est rentré chez lui après avoir bu le verre de l'amitié offert par la municipalité.



Chose promise chose due, un an après, retrouvailles au pique nique des Deaux !

Cette année pas de petits nouveaux, dommage ! Nous les aurions accueillis tel qu'il se doit, dans la bonne humeur et la gentillesse propres à chacun.

Pour les récidivistes, la joie de se retrouver était bien palpable, le reste de l'année c'est boulot, école, activités de chacun, dodoCe dimanche c'est l'occasion de saluer plus longuement son voisin et de lui assurer son soutien en cas de problème le long de l'année.

Les retrouvailles sont traditionnellement placées sous le signe des échanges culinaires pour les adultes et des jeux pour les enfants ; les adultes n'ont pas failli à la tradition !! Le record a même été battu concernant les desserts mis en commun : la « farandole des desserts » a séduit petits et grands ! Bravo mesdames les cuisinières !

Par contre cette année, les enfants ont délaissé leurs vélos et ont époustouflé leurs parents ! Sans aucune aide, ils ont construit en un après midi une cabane dans les bois digne de Robinson Crusoe !!! Bravo les enfants !

En fin de journée, aucune envie de se séparer !

Enfants, adultes, filles, garçons se sont donc amicalement affrontés lors d'un « mini tournoi » de pétanque ! 4 équipes de 3 ont taquiné le cochonnet sous les encouragements des supporters, les enfants n'ont pas démerité, bravo JérémY ! et les femmes non plus ...n'est ce pas Evelyne ?!

A l'année prochaine pour une nouvelle journée d'Amitié.



Rentrée 2009 à la maternelle...



Mme Le Moulec se demande :
Comment vais-je faire pour les reconnaître ?



Plus tard, je serai pilote de course !



Qui est le plus inquiet, le grand ou le petit ?



Plus tard, je serai secrétaire



La classe des GS...



La classe des CP...



Le nouvel enseignant, les parents et les élèves font mutuellement connaissance...

Rentrée 2009 en primaire...

Tout ce petit monde vient de rentrer en classe, au programme : faire connaissance et trouver sa place...

Rentrée sportive et jogging de rigueur !

CP/CE1 avec M.AUBIN

CM1/CM2 avec Mme NOSENZO

CE2/CM1 avec Mme FERRER

Les enfants sont rentrés en classe mais les parents squattent encore derrière les vitres...dur dur de lâcher sa progéniture... !!



Nouvelles de l'école...

CONSEIL D'ECOLE 23 juin 2009

Seuls les thèmes abordés lors du Conseil d'Ecole seront désormais relatés dans le Bussac Info
Le contenu s'adressant aux parents d'élèves est à leur entière disposition à l'école

Ordre du jour

- Lecture et adoption du procès verbal du précédent conseil d'école
- Evolution de l'équipe pédagogique
- Effectifs année scolaire 2009/2010

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
15	13	13	14	18	15	17	17

TOTAL : 122 (actuellement 119 élèves)

Demandes de dérogation (élèves hors commune): 2 élèves

- Répartitions des classes (projet) :
- L'aide personnalisée
- Compte rendu des évaluations CE1
- Projets pédagogiques
- Budget – coopérative scolaire
- Budget crédit municipal
- Ecole numérique rurale : Dotation en matériel numérique
- Travaux envisagés pour l'école
- Sécurité et hygiène
- Kermesse : compte rendu de la kermesse du 12 juin 09

La recette de Liliane

Crumble poires/chocolat 6 personnes

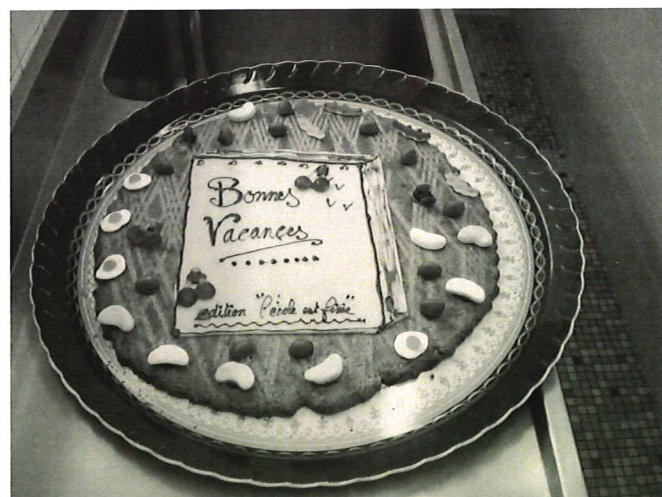
- 125 g de beurre salé
- 100 g de sucre de canne
- 75 g de poudre d'amandes
- 4 poires
- 75 g de farine
- 100 g de chocolat noir

Préparation : 15 minutes.

Eplucher les poires, les couper en morceaux, casser le chocolat en petits morceaux. Mettre le tout dans un plat.

Préparer le mélange : beurre salé mou, la farine, la poudre d'amandes sur les poires et recouvrir les poires et le chocolat.

Faire cuire au four 35 minutes T° 200° -(thermostat 6/7). Servir tiède.



De beaux et délicieux gâteaux ont été offerts aux enfants mangeant au restaurant scolaire afin de débiter agréablement les vacances d'été.
Merci au généreux donateur.

De nouvelles arrivantes à l'école de Bussac, effectuons les présentations :



Chantal CARLIER
Emploi Vie Scolaire



Delphine HUTIER
Animatrice garderie périscolaire



Christiane TALAZAC
Assistante Vie Scolaire



Audrey SABARD
Professeur des écoles GS / CP

Nouvelles de la bibliothèque ...

Adresse : 1 Chemin de Grand Village (en face du secrétariat de la mairie)

C'est une bibliothèque municipale

Horaires d'ouverture au public : tous les mercredis et vendredis de 16h30 à 19 heures

Horaires d'ouverture à l'école : tous les mardis de 14h à 16h30 et vendredis de 15h à 16h30

Téléphone : 05 46 97 18 14

Inscriptions : Gratuité à tous les étudiants (quelque soit l'âge) et 4 euros pour les autres personnes

Quelques nouvelles, après cette période estivale. ..

Malgré des journées très chaudes, nos lectrices et lecteurs n'ont pas boudé la bibliothèque. Ce qui nous a permis de ne pas nous ennuyer lors des permanences, même si parfois nous aurions préféré être au frais à l'ombre ou au bord de l'eau, en compagnie d'un bon livre, bien entendu.

Avec la rentrée des classes, tout le monde va reprendre ses bonnes habitudes en venant nombreux nous rendre visite.

De nouveaux achats seront effectués prochainement, ainsi que le passage du bibliobus.

Le point sur les travaux...

Espaces verts :

Le terrain de football de la commune n'avait pas fait l'objet de travaux importants depuis de nombreuses années.

Entretenu par les employés communaux, outre les tontes régulières, quelques scarifications et apports de sable avaient été effectués. Il s'avérait indispensable de procéder à une remise en état. En accord avec la section football, il a été fait appel à une entreprise spécialisée qui a effectué une remise à neuf de ce terrain par un défeutrage, une scarification et un apport de sable et de terre. Les employés communaux ont participé activement à ce chantier.

Un nouveau gazon a été semé dans les parties où il en manquait. C'est pourquoi un arrosage quotidien a été nécessaire durant

tout l'été, même si cela a pu interpellé certains Bussacais en période de forte chaleur.

Une période de trois mois sans utilisation est nécessaire afin que la nouvelle pelouse soit opérationnelle. Cela décalera légèrement les premiers matchs de l'équipe à domicile.

Ces travaux ont donné entière satisfaction et augurent, nous l'espérons, de résultats sportifs aussi bons que l'année passée.

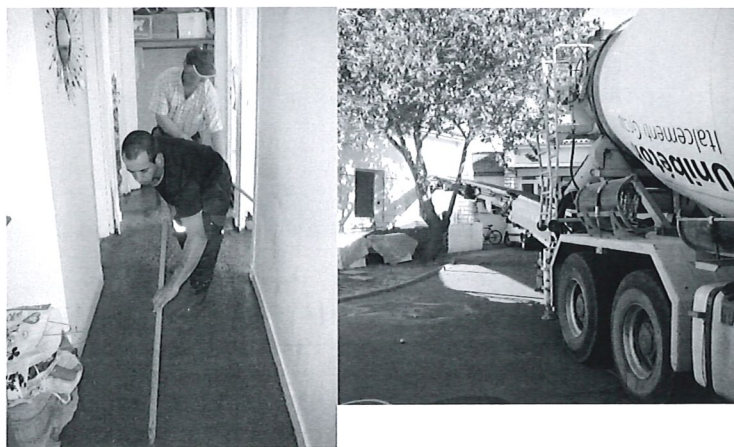


Bâtiments :

Les employés communaux ont réalisé deux gros chantiers durant l'été et ont fait preuve de beaucoup de professionnalisme pour les mener à bien.

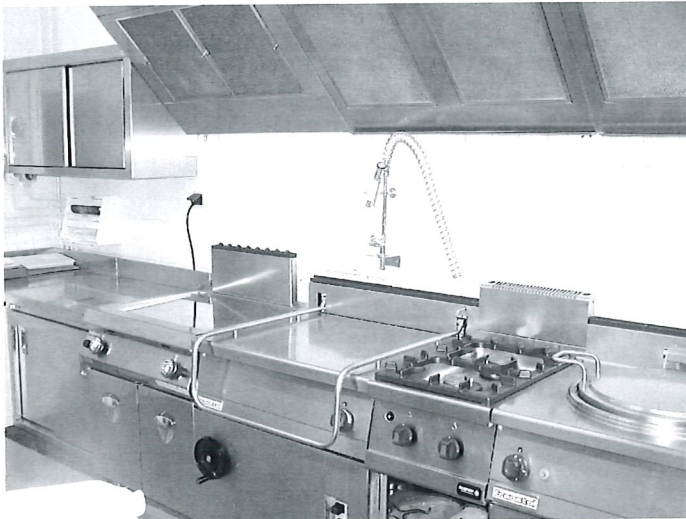
Le premier consistait en la réfection complète des sols d'un logement situé derrière l'école.

Ils ont d'abord dû enlever les parquets vétustes existants avant de couler une chape de béton, de carreler la pièce principale et de poser du parquet dans les chambres.



Le second a eu lieu à l'école. Le restaurant scolaire était, de l'avis de tous, un lieu trop sonore. Des études acoustiques ont été menées. Elles ont fait apparaître la nécessité de mettre en place un revêtement spécial sur le plafond et les murs, ainsi que des parois vitrées côté couloir. Ces travaux devaient impérativement se dérouler durant les congés scolaires. Les employés communaux ont donc déposé l'ancien plafond et préparé l'intervention de l'entreprise spécialisée. Des travaux de réaménagement des espaces de travail de la cuisine ont également été réalisés à cette occasion.

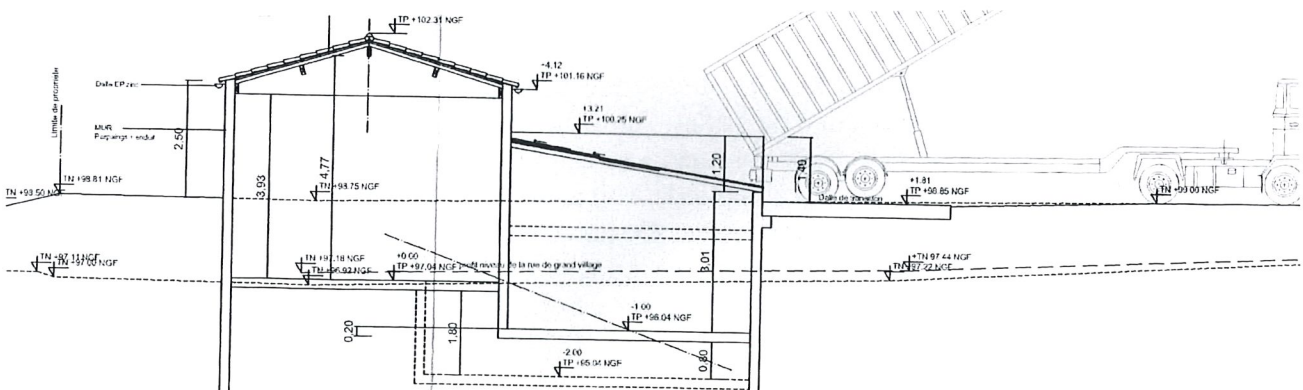
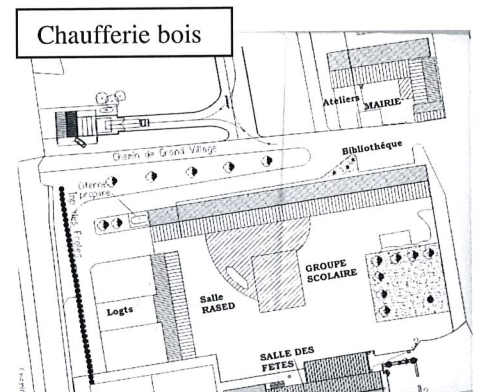
La rentrée des classes a permis de constater une nette amélioration du niveau sonore en présence des enfants.



Des travaux importants également du côté de la cuisine du restaurant scolaire. L'acquisition de nouveaux matériels et la mise en place d'une nouvelle légumerie permettront aux cuisinières de travailler dans des conditions encore meilleures.

Chaufferie bois

La construction de la chaufferie bois va débuter à l'automne en face de l'école sur les terrains acquis récemment par la commune.. Elle sera dotée d'une chaudière bois équipée d'un réseau de chaleur. Elle servira à chauffer l'école, la mairie et les logements communaux. Cette chaufferie sera la troisième réalisée sur le territoire de la Communauté de communes du pays santonnais. Sa mise en service devrait avoir lieu pour la rentrée 2010. Elle fonctionnera avec du bois déchiqueté. Celui-ci sera stocké dans un silo semi-enterré de 90 m3. Le transfert entre le silo et la chaudière s'effectuera par une vis sans fin. La chaudière gaz en fonctionnement actuellement sera conservée comme chaudière d'appoint. Le coût important de cette opération (545 000 euros) est financé à 80 % par des subventions du Conseil régional et du Conseil général. Le retour sur investissement est d'environ 8 ans. Ce projet, lancé depuis plus de 3 ans, doit permettre des économies importantes des coûts de fonctionnement et s'inscrit dans une volonté de respect de l'environnement.



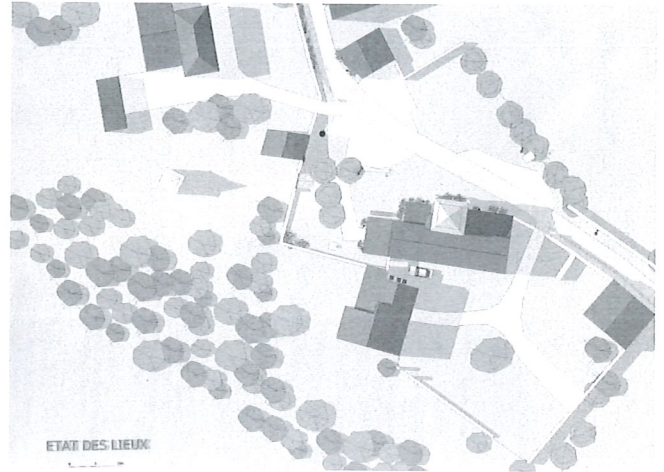
Parking de l'église :

Le projet de réaménagement du parking de l'église se poursuit. Trois possibilités sont à l'étude pour créer quelques places de stationnement et préserver les abords de l'église.

Les habitants du quartier ont été conviés à une réunion de présentation en mairie.

Les points de vue de chacun ont été entendus.

Ce secteur étant classé sensible au niveau archéologique, un diagnostic doit avoir lieu sur l'ensemble de la zone. Celui-ci donnera des indications utiles pour élaborer le projet d'aménagement définitif.



Réseaux

Après les chantiers d'enfouissement des réseaux qui ont eu lieu depuis le début de l'année dans les secteurs des Motillons et de l'Espérance, la phase d'achèvement se fait attendre. L'automne devrait voir les derniers raccordements effectués. Il reste également une partie importante de la voirie à remettre en état et enfin la dépose des anciens supports EDF et France télécom.



La partie génie-civil France télécom a été réceptionnée par la commune au début de l'été.

Une réception de l'ensemble du chantier aura lieu à l'automne après que les riverains aient pu faire part de leurs observations concernant les travaux réalisés. Les élus se sont penchés sur les nouvelles tranches à mettre à l'étude. Deux dossiers sont en cours de préparation : la dernière partie de la RD 114 entre les Bacheliers et le Pontreau et la route de Beauchail. Pour cette dernière, ce chantier sera l'occasion d'un aménagement plus complet des bas-côtés et des entrées dans les différentes propriétés. Un éclairage performant au niveau des passages pour piétons situés en centre bourg a été mis en place. Le faisceau lumineux dirigé sur le passage devrait permettre que les usagers soient mieux vus par les automobilistes.

Bientôt les poteaux en béton ne feront plus partie du paysage



Renforcement du réseau d'eau potable



La première tranche du renforcement du réseau d'adduction d'eau potable alimentant la partie Est de la commune a été réalisé. La mise en service a eu lieu durant la première quinzaine de juillet. Après un incident sur le chantier ayant occasionné une coupure d'eau d'une journée, les secteurs touchés habituellement par des baisses de pression et de débit en période estivale ont pu constater une amélioration certaine, en particulier dans le secteur des Deaux. Cette amélioration devrait être complète lors de la réalisation de la deuxième tranche entre Puy Gibaud et la Piffeterie. Il faudra cependant que le Syndicat des eaux trouve le financement nécessaire.

Voirie

La fin de l'été a permis une remise en état de la voirie communale. Cette année encore, plus de 50 tonnes d'enrobé à froid ont été utilisées. Cependant l'augmentation des matières premières va alourdir la facture d'environ 10%.

Fin août, les équipes du Syndicat des chemins sont intervenues pour le programme annuel de point à temps automatique. Une somme de 8000 euros a été consacrée à cette opération sur le budget communal. Le Syndicat des chemins en a également profité pour remettre en état le chemin des Deaux dont le revêtement neuf s'était fortement dégradé durant l'hiver. Ces travaux ont été pris en garantie par le Syndicat.

Certains tronçons de ce chemin nécessiteront des travaux plus importants de remise en état qui devraient être effectués au printemps prochain.

Pour résoudre des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales de la voirie vers les propriétés des riverains, des bordures vont être posées dans certains secteurs de la commune : aux Guilloteaux, à Jarry, à Choisy.



Sécurité de la traverse

A la demande de la Municipalité, une réunion a eu lieu en mairie le 2 septembre dernier avec les services de la Direction des infrastructures du Département.

Le problème récurrent de la vitesse des véhicules dans l'agglomération bussacaise est une des priorités de l'équipe municipale. Cette préoccupation est partagée par les habitants

Il a été établi qu'une phase d'étude et de diagnostic serait menée par la DID et que les conclusions seraient rendues pour la fin du premier semestre 2010.

Cette étude permettra d'obtenir le comptage précis des véhicules traversant la commune, de connaître leur vitesse. Elle apportera également des données sur le comportement des automobilistes.

Plusieurs types d'aménagements seront alors proposés : un ensemble de dispositifs allant de zones 30, 50 ou 70 couplées à des plateaux ralentisseurs. Cette modulation de dispositifs tout au long de la traversée de l'agglomération doit permettre que la vitesse imposée soit réaliste.

La longueur des travaux à entreprendre conditionnera le coût de cette opération, sachant qu'il faut compter environ 1,3 millions d'euros par kilomètre aménagé.



CCAS

Rappel des permanences de l'assistante sociale dans notre secteur :

Mairie de Bussac : 2^{ème} mardi du mois le matin

Mairie de Fontcouverte : 2^{ème} mardi du mois l'après-midi

Mairie de St Vaize : 4^{ème} mardi du mois le matin

Délégation territoriale (annexe du Conseil général) : 3^{ème} mardi du mois le matin

Nous vous informons que la liste des assistantes maternelles
est consultable en mairie

Aide à domicile

Si vous souhaitez intervenir auprès des particuliers à leur domicile pour le ménage, repassage, courses, aide aux personnes âgées, etc...merci de vous faire connaître en mairie avec vos nom, adresse, et n°de téléphone. Merci de préciser la liste des tâches que vous pouvez assurer. Nous pourrions ainsi transmettre vos coordonnées aux personnes qui nous en font la demande.

SEMAINE BLEUE 2009

Semaine nationale des retraités et personnes âgées
Du 19 au 25 octobre 2009 à SAINTES

« JEUNES ET VIEUX CONNECTEZ-VOUS !!! »

PROGRAMME DE LA SEMAINE :

Programme susceptible de modifications

- Lun. 19 à 14h30 :** "Choeurs de chants" par la chorale inter-établissements. Salle de la Récluse.
- Mar. 20 à 14h15 :** Pièce de théâtre "Don Juan". Gallia Théâtre.
- Mer. 21 à 14h30 :** "Autour des jeux de société". CLSH le Pidou.
- Jeu. 22 à 14h30 :** - Séance questionnement/débat "Vieux et professionnels, connectez-vous". Foyer "Les Tilleuls".
- "Autour des jeux de société". Site des Arènes.
- à 18h00 :** - Présentation de l'association Parrainer en Charente-Maritime. Annexe du Conseil Général.
- Conférence/débat "Jeunes et vieux connectez-vous !". Annexe du Conseil Général, salle Val de Charente.



- Ven. 23 à 14h00 :** Goûter dansant avec l'orchestre de Frank Raynor. Club Soleil.
- Sam. 24 à 15h00 :** Jury du concours de dessins "Dessine moi ta famille ORPEA "les jardins de Saintes".
- Dim. 25 :** Projection du film "I feel Good". Gallia Théâtre.
- Toute la semaine :** Exposition des dessins réalisés par les petits enfants des résidents. ORPEA "les jardins de Saintes".

Pour tous renseignements concernant le programme de la semaine, contacter :
SENIOR Info, CLIC du Pays de Saintonge Romane
Tél. : 05.46.94.59.59



GROUPE AIDE AUX AIDANTS

“Aider une personne malade : un engagement quotidien”

Vous aidez et accompagnez un proche en perte d'autonomie, le C.L.I.C (Centre Local d'Information et de Coordination) du Pays de Saintonge Romane en partenariat avec le service social CRAMCO, organise un prochain cycle « **groupe de parole** » pour les aidants familiaux, aux dates suivantes :

- le 24 septembre 2009
- le 15 octobre 2009
- le 19 novembre 2009
- le 17 décembre 2009
- le 14 janvier 2010
- le 25 février 2010

de 14h30 à 16h30 à l'annexe du Conseil Général à Saintes
72-74 cours Paul Doumer
 (Accès parking par la rue de l'Alma)

Le groupe de parole **gratuit** sera animé par **Aline LEMESLE**, psychologue spécialiste du vieillissement et complété avec d'autres intervenants pour les réunions thématiques suivantes :

- la communication avec le proche,
- la nutrition de la personne âgée,
- les aides techniques (lit médicalisé, barre d'appui...),
- les vacances.

Si vous êtes intéressé pour suivre l'ensemble de ce cycle, veuillez remplir le bulletin d'inscription ci-joint.



✂

Nom, Prénom

Adresse

Téléphone

Adresse e-mail

BULLETIN À RETOURNER A :

- **SENIOR Info CLIC** du Pays de Saintonge Romane Villa Musso 62 Cours National 17 115 Saintes Cedex
 Tél. : 05.46.94.59.59
- ou **Service social CRAMCO** - V. Talandier, assistante sociale CPAM - 4 Rue René Cassin 17 100 SAINTES
 Tél. : 05.46.93.83.56

Noces d'OR de Yvette et Jean DANIAUD



Yvette, née « chez Coutin » (dans la cuisine actuelle de sa fille), et Jean, né aux « Ablains » (là où ils demeurent encore), n'avaient que peu de chemin à faire pour se rencontrer, car leurs parents étant tous deux agriculteurs, ils se voyaient régulièrement dans les champs... C'est au retour de l'armée que Jean, 23 ans, prît son courage à 2 mains pour aller déclarer sa flamme à Yvette, 16 ans, et quelques mois plus tard il y eut la noce avec le vin d'honneur « chez Coutin », le repas « aux Ablains »... et la nuit de noces « au Pontreau ». Au repas de noce du lendemain, Jean dut faire face à une tradition vendéenne et tirer sur une bouteille en haut d'une perche. La dégommer voulait dire que le devoir conjugal était bien accompli... ce qui fût le cas ! De là naquirent Yves en 1960 et Sylviane en 1964 qui leur donnèrent plus tard 6 petits enfants.

Jean très bon élève, voulait être enseignant, mais, même avec l'aide de l'abbé Fradon, il ne pût donner suite à son rêve, et dû, en tant qu'enfant unique, prendre la suite de l'exploitation familiale. La tradition se perpétuera avec ses 2 enfants qui eux, devinrent également agriculteurs, mais cette fois par choix et non par devoir. C'est ainsi que se forma le GAEC des Ablains fondé avec ses enfants en 1985, avec Yvette comme salariée pour la livraison du lait.

Au début de leur mariage, Jean nous confia qu'il n'était pas toujours facile de vivre avec 4 générations sous le même toit. Eux et leurs enfants, mais aussi ses parents et grands parents. Certes l'entraide était présente, d'ailleurs Yvette et Jean se sont occupés de leurs parents jusqu'au bout, mais il n'y avait pas beaucoup d'intimité... Aujourd'hui, c'est différent, chacun a sa maison, mais l'entraide est toujours là et le grand plaisir de Jean est d'aider ses petits enfants à faire leurs devoirs... Le métier d'agriculteur étant très exigeant, surtout avec les vaches, et les horaires des enfants étant élastiques, Yvette et Jean ont toujours répondu présents pour faire « les nounous » de 8h30 du matin jusqu'à parfois 21h... pour leur plus grand plaisir et on voit bien sur la photo ci-dessous la complicité qui unit ces 2 générations...



Beaucoup de Bussacais connaissent Jean car il a été au service de la commune pendant de nombreuses années. D'abord élu en 1965 comme conseiller municipal, il devint l'adjoint du Maire de l'époque, René Favaud, avec Guy Chapuis comme autre adjoint. Lorsque le Maire prit sa retraite, Guy proposa la place de maire à Jean qui déclina l'offre, et c'est ainsi que débuta le duo Guy Chapuis, Maire et Jean Daniaud, 1^{er} Adjoint, duo qui fonctionna très bien jusqu'en 2001 où chacun prit un repos bien mérité, après 6 mandats successifs... Pour la petite anecdote, le grand-père de Jean fût lui-même Maire de Bussac et son père fit 2 mandats de conseiller. Leur fille, Sylviane prit également la relève familiale en 2001 comme conseillère municipale. Yvette, elle, consacra tout son temps à son travail et à ses enfants, petits et

grands. Plus discrète, elle sut être là quand il le fallait en tant que femme, mère et grand-mère. Merci à elle d'avoir été aussi présente, permettant ainsi à Jean de pouvoir donner de son temps pour sa commune.

La devise de Jean étant de « bien faire les choses quelles qu'elles soient... ». Je crois qu'il a réussi en ayant été bon agriculteur, bon mari, bon père et grand-père et bon élu. C'est par amitié et également pour leur rendre un honneur « municipal » qu'une bonne partie du conseil s'est déplacé pour trinquer à leur santé et nous les remercions de leur accueil.



C'est ainsi que tous les deux arrivent aujourd'hui à 50 ans de mariage, sur un chemin parfois facile, parfois un peu cabossé, mais pour un ancien adjoint à la voirie, les chemins cabossés ça ne fait pas peur! Un peu « d'enrobé » ou « point à temps » et c'est reparti sur le chemin de la vie... que nous vous souhaitons très longue et heureuse. ! Encore bon anniversaire et toutes nos félicitations !

Infos sociales diverses...

L'aide aux devoirs destinée aux collégiens sera reconduite pour l'année scolaire 2009/2010. Un courrier sera prochainement adressé aux familles ayant un ou plusieurs enfants à Agrippa d'Aubigné. Pour les autres, merci de vous manifester en mairie.

Les voyages scolaires peuvent être en partie financés par le CCAS sous condition de ressources. Adressez votre demande en mairie avec votre avis d'imposition et/ou vos ressources.

Le spectacle de cirque du Noël solidaire aura lieu comme chaque année en décembre et le CCAS offre des places aux familles à revenus modestes ayant au moins un enfant de moins de 14 ans. Adressez votre demande en mairie avec votre revenu de non imposition et/ou vos ressources.

Le repas des Aînés aura lieu comme chaque année le 11 Novembre. Les demandes d'inscription parviendront bientôt dans les boîtes aux lettres des intéressés

Le mot du Président

Bonjour à tous.

Comme chaque année à cette époque, les activités du Foyer rural reprennent et vous avez tout le mois de septembre et octobre pour prendre votre carte d'adhérent.

Cette année, il vous faudra déboursier 23 euros par adulte et 12 euros par enfant de moins de 16 ans. Cette somme vous permet de profiter de toutes les activités du foyer pour l'année entière c'est à dire jusqu'au 31 août 2010.

Quelques unes des activités nécessitent une cotisation supplémentaire liée à une licence sportive ou à une prestation particulière, c'est le cas de la gymnastique, du football et pour les habitants extérieurs à la commune pratiquant une activité telle que la remise en forme ou le tennis .

Le tennis de table reprend son fonctionnement, animé par Gérard Pasturel, qui vous propose des séances le:

- mardi de 18h à 20 heures pour les adultes
- mercredi de 15h à 17 heures pour les enfants de 10 à 14 ans
- jeudi soir de 18h à 20 heures
- samedi après-midi organisation de rencontres

La gymnastique qui accueille un professeur diplômé d'état tous les mardis soir de 18h45 à 19h45 et le vendredi à la même heure avec Janine Coste

Le football qui reprend également ses activités sur un terrain dont la pelouse a été entièrement refaite.

La randonnée pédestre qui reprend les chemins le lundi

Le jumelage qui lui aussi envisage déjà ses activités après un été riche en découvertes lors du séjour à Oron la ville en Suisse.

La remise en forme qui ouvre sa salle aux heures habituelles (se renseigner chez Mme Planet Coiffure)

Le tennis qui aurait besoin de retrouver des joueurs réguliers.

Les assistantes maternelles qui offrent aux enfants dont elles ont la garde, des activités d'éveil.

Les joueurs de cartes tous les jeudis après midi à la salle associative.

La danse ou expression rythmique animée par Sophie qui s'adresse aux jeunes femmes de tous âges. Dans la salle municipale le mercredi soir à 20h30.

Quelques changements annoncés lors du dernier Bussac info concernent la cuisine dont la gestion est assurée par la commune de Bussac. De ce fait la location de vaisselle ne fait plus partie des activités du foyer rural.

Le foyer rural assure l'animation de la commune par ses activités diverses auxquelles viennent s'ajouter les animations vacances en partenariat avec la CDC du pays Santon, l'arbre de Noël offert aux enfants de l'école de Bussac, sans oublier les diverses soirées organisées par les sections du foyer rural (repas dansants, lotos, brocante, marché de Noël, bourse à l'enfance, vide dressing, fête de l'été) et pour fêter les 30 ans du foyer, une surprise fin juin.

Bonne rentrée à tous et merci à tous ceux qui donnent de leur temps pour faire vivre notre foyer;

Jean-Paul Lajoie

SECTION GYMNASTIQUE

Sortie au Sancy

2009 Année record pour nos marcheurs.

Ce sont 68 d'entre eux qui ont suivi Robert ORGE durant une semaine du 6 au 13 juin sur les pentes du Puy de Sancy au Mont Dore, à l'hôtel club de la Prade-Haute (le pré haut) établissement testé par ses soins quelques mois auparavant. Dans un site dominé par les plus hauts sommets de la chaîne auvergnate, Sancy, Capucin, Baune d'Ardauche, Cascadogue et Puy Gros, l'hôtel est très bien équipé : piscine couverte, bains bouillonnants, sauna, fitness, salles d'animations et restaurant panoramique servant en libre service des plats aussi divers que variés, le tout géré par un personnel très professionnel dirigé par un directeur hyper présent. Il avait mis à notre disposition une salle d'animation enfants pour nos réunions d'infos journalières dès 18h30, heure cruciale où se traitaient les sorties passées et futures et se dégustaient les produits régionaux voire étrangers et même exotiques particulièrement le jour de la St Guy. Afin que les sorties ménagent nos accompagnateurs maison, nous avons fait appel au bureau des guides de moyennes montagnes, Thierry et Laurent, qui nous ont éclairés sur l'histoire, la géologie



particulière du lieu, la faune et la flore Notre groupe présentant des éléments de valeur différentes tant sur le physique (la moyenne d'âge se fait sentir) que sur l'intérêt des sorties, 3 groupes furent formés : chamois, blaireaux, limaces appellations nullement péjoratives. Maintenant en route pour randonnées accidentées, pentes et escalades. Ce fut le lot de toutes les matinées, les après-midi restant libres pour les loisirs et le tourisme. La Prade haute en langage local, c'est le pré haut où se rejoignent 2 torrents montagneux, la Dore et la dogue forment la Dordogue à part du

Mont Dore (la montagne de l'eau). Les monts Dômes au chaîne des Puys forment une barrière élevée où se brisent les nuages atlantiques verdissant ces montagnes plantées de hêtres, bouleaux puis résineux mélèzes épicéas, sapins. Nous avons côtoyé des cascades alimentées par la fonte des neiges qui portent des noms divers, le rossignolet, la Pérouse, la cascade de la source de St Anne dans la vallée de Chaudefour qui à les caractéristiques d'être ferrugineuse, salée et gazeuse. Nous avons côtoyé aussi des rochers effarants, pic de la rancune, passé des ruisseaux à gué se jetant dans des lacs comme celui de Guéri sur les rives desquels poussent gaillardement, pensées, jonquilles, gentiane et « l'herbe de Robert » qui a surpris ce dernier par son existence. Malgré les hauteurs, nous avons vaincu le Capucin 1465m parmi les troupeaux en estive et les burnous désaffectés et là nous avons bien mérité cette superbe vue sur la vallée et sur cette énorme carrière de roches doriennes volcaniques ayant servi à construire la cathédrale de Clermont Ferrand. Nous avons foulé les pentes du Puy de l'Eguilier pendant que d'autres s'attaquaient au puy Gros 1482 m. Enfin avant le départ pour le final l'apothéose : le Sancy 1885 m avec des dénivelés de 665m pour les uns, des vues superbes à 360 degrés embrassant chaîne du Puys Monts du cantal, vallées et plaines environnantes ! Et là adieu varices, arthrose, douleurs vertiges enfin que du bonheur!!!!

On a dominé ses craintes, ses appréhensions, le long de sentiers étroits et caillouteux, de pentes abruptes et inégales, cramponnés aux chaînes du « saut du curé » sous l'œil étonné ou narquois des chamois et des marmottes observés à la lunette des guides. Bravo à tous!!!!!! Le domaine touristique ne fut pas écarté ; servi par les nombreuses possibilités qu'offre cette région. Aussi nous avons pu visiter le Mont Dore cette ancienne station thermale et sa magnifique architecture, le château de Murol, le magnifique village de Besse en Chandesse, St nectaire avec son église, son trésor et ses fontaines pétrifiantes sans oublier la superbe église d'Orcival joyau de l'art roman auvergnat. Un après midi curieux fut celui passé au cœur du volcan de Lemptigy, cratère très profond exploré en petit train avec un guide passionné qui nous fit découvrir le domaine volcanique à fond, la pouzzolane, le magma, les scories, les bombes volcaniques, les dikes (murs de lave) de ce cratère infusif qui n'ont plus de secret pour nous. L'heure émotionnelle fut la

visite du musée de la Toïnette et la grange à Julien à Murat le quaire où une grand-mère nous raconte la vie et les mœurs des gens de ce pays au siècle dernier en termes simples et touchants dans la demeure qui fut la sienne; Il fut pris des centaines de photos durant cette agréable semaine, gageons que nos participants animeront les moments de l'hiver prochain avec parents et amis pour leur faire partager visuellement ces moments de plaisir.

La marche Annuelle du 18 mai à Bignay

18 courageux prennent le départ à 9h sous la pluie
3 circuits

3 ravitaillements offerts comme chaque année par Roland Monget qui nous reste toujours fidèle.

Les circuits sont bien balisés avec des bornes explicatives très intéressantes.

A l'arrivée regroupement au Vivier aménagé avec des huttes gauloises, un espace verdoyant et ombragé avec des tables et bancs en bois et le barbecue.

Pour finir le traditionnel apéritif offert par la section qui reste toujours aussi convivial.



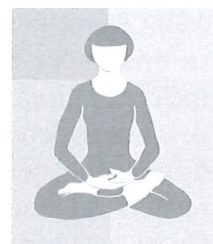
La marche du dimanche 28 juin

Rendez-vous à 9 h au parking de la pointe Espagnole pour la dernière randonnée de l'année. Il fait très chaud et cinquante personnes environ partent pour une marche dans les dunes dont certaines sont assez escarpées, on avance de 2 pas et on recule de 3. Au sommet d'une dune, nous attend une surprise un ravitaillement offert par Nadine et Philippe que nous remercions encore car nous avons très soif à cause de la chaleur. L'après midi farniente ou visite instructive du Fort Louvois et le soir un apéritif dînatoire nous attend chez Nadine et Philippe. Là une éclade monumentale termine agréablement cette journée. Merci aux organisateurs.

Merci à tous ceux qui chaque année nous aident à rendre plus agréables nos sorties et qui font tout pour que la qualité soit au rendez-vous. Merci à Robert ORGE.

La gymnastique

Nous avons fini notre année le 3 juillet avec notre assemblée générale et son repas où 60 personnes se sont délectées autour d'un bon repas. C'est avec le cœur gros que nous avons remercié Sylvie Gaquère pour toutes les années qu'elle a passées à nous faire partager sa passion pour la gymnastique et nous comptons sur Janine Coste pour maintenir la bonne ambiance du vendredi à 18h45. Notre section accueille cette année un professionnel de la gymnastique, le mardi à 18 h45, en la personne de Eric Martinet. Nous lui souhaitons la bienvenue ainsi qu'à toutes les personnes qui viendront nous rejoindre pour partager ces bons moments de détente et d'efforts physiques.



Je tiens à remercier Annick Jourdain au nom de tous les adhérents de la section pour sa participation en temps que présidente. Elle doit laisser sa place par obligation personnelle. Le nouveau bureau sera élu dans le courant septembre.

Les inscriptions pour cette rentrée se font à chaque cours du mardi et vendredi jusqu'à la fin octobre pour la gym et les lundis pour la marche.

Nous vous attendons nombreux ;

Constitution du nouveau bureau :

- Présidente : Stéphanie LE SAOUT
- Secrétaire : Anne NAVARRO
- Animatrice professionnelle : Janine COSTE
- Membres actifs : Nicole CHABOT et Jean Paul LAJOIE

- Trésorière : Emmanuelle FAVEAU
- Secrétaire Adjointe : Liliane FOUQUET
- Conseiller technique : Robert ORGE

REPAS FRUITS DE MER le 24.10.2009

Réservation auprès de N. CHABOT : 05.46.93.71.80 et E. FAVEAU : 05.46.74.95.51

SECTION PETITE ENFANCE



La Ruche des Enfants « TI AGE » a fait sa sortie de fin d'année au zoo de la Palmyre le 16 juin.

Les enfants étaient contents de cette journée. Que d'émerveillement !!!!! les petits yeux n'étaient pas assez grands pour voir « en vrai » tous ces animaux.

Avis aux assistantes maternelles :

Les membres de la ruche des enfants « TI AGE » invitent toutes les assistantes maternelles à venir les rejoindre dans notre section pour diverses activités (motricité, lecture, jeux, travaux manuels...). Le mardi matin de 9h à 11h15 à la salle du Foyer Rural.

Les enfants apprécient beaucoup ces matinées récréatives.

Alors n'hésitez pas à venir, nous vous accueillerons avec grand plaisir.

**Marché de Noël :**

Pensez à réserver dès maintenant vos emplacements pour le deuxième marché de Noël, organisé par la section. Ce sera le : **dimanche 29 novembre 2009** à la salle des fêtes de Bussac.

Pour plus de renseignements, téléphoner à Madame VALENCON : 05.46.74.33.88

SECTION JUMELAGE



Oron-la-Ville



Bussac s/Charente

Chers amis français,

Je crois sincèrement qu'on peut dire sans fanfaronnade que notre semaine de jumelage a été une totale réussite. Vous nous aviez apporté l'élément indispensable: le soleil. Il est vrai que vous aviez à vous faire pardonner le froid de 2007 ! De notre côté, nous avons concocté un programme varié et équilibré. Au jour où je vous écris ces quelques lignes, nous n'avons pas encore fait le point en comité, mais je sais que des idées pour améliorer les imperfections commencent déjà à foisonner. Encore faut-il qu'elles mûrissent! Personnellement, je me suis rendu compte que pour se et vous faire plaisir, il n'était pas indispensable de voyager au diable vauvert et préparer tout le temps de grands banquets. Je garde en mémoire le plaisir qu'a éprouvé Daniel en trempant son schublig (saucisse à griller) dans la moutarde le soir du 1er août! Ou encore l'ambiance sympa qui régnait à la Combe Noire au milieu des vaches et des cochons! Les meringues à la crème, vous en souvenez-vous? Je pourrais continuer mon énumération, mais je ne voudrais pas que les absents regrettent trop! Durant ces prochaines semaines, nous avons quelques activités programmées: le dimanche 27/09 la broche annuelle, le samedi 10/10 la foire aux oignons et le vendredi 30/10 la brisolée (plat campagnard valaisan assorti de châtaignes servies avec divers accompagnements: fromage, viande séchée et fruits d'automne). Bien sûr, vous êtes cordialement attendus à l'une ou l'autre de ces dates ou à toutes!

Dans deux ans, nous serons à nouveau ensemble à Bussac pour le trentième anniversaire de notre jumelage. Nous nous en réjouissons énormément.

Je vous envoie au nom de tous les petits Suisses nos salutations les plus amicales.



*Pêle mèle de la semaine à Oron
26 juillet au 02 août 2009*



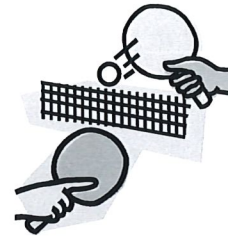
**Discours «officiel» de C. Dourthe
aux Oronnais et aux Bussacais...**



Bientôt 30 ans de jumelage entre Bussacais et Oronnais, et toujours la même impatience de se retrouver. Cet anniversaire sera fêté à Bussac.
Vivement 2011... !!!

SECTION TENNIS DE TABLE

Reprise de l'activité
Pour les jeunes à partir de 10 ans :



MERCREDI 16 SEPTEMBRE 2009 A 15 HEURES

Les autres personnes désirant se dégourdir et, afin de se connaître : les inscriptions se feront à partir du

**VENDREDI 18 SEPTEMBRE DE 17 A 19 HEURES et
SAMEDI 19 SEPTEMBRE DE 15 HEURES A 17 HEURES**

N'oubliez pas votre raquette.
Nous pourrons décider ensemble des jours d'entraînement.
Contact : Gérard PASTUREL : 05.46.92.22.06 – 06.28.29.57.01

SECTION REMISE EN FORME

Rentrée de la remise en forme

LUNDI 07 SEPTEMBRE 2009 DE 18 HEURES A 20 HEURES.



Nous vous attendons nombreux pour cette année sportive.

SECTION JEUX DE SOCIETE

Comme annoncé dans le précédent Bussac Info, le Foyer Rural s'est enrichi en début d'année d'une nouvelle section : jeux de société.

Animée et organisée par Doriane et Madame HERMENT, cette section permet à une vingtaine de participants de se retrouver tous les jeudis après-midi (14 heures – 18 heures) pour parfaire leurs stratégies et améliorer leur qualité de jeux, en battant les cartes à la belote, au tarot, ou autre. Le scrabble fait également beaucoup d'adeptes ; d'autres jeux peuvent être envisagés dans la mesure où des volontaires se feraient connaître.

Notons qu'une petite pause est prévue vers 16 heures pour un petit goûter (boisson chaude, petits gâteaux) et que la convivialité est de rigueur.

LES SEANCES ONT REPRIS LE JEUDI 03 SEPTEMBRE.



SECTION EXPRESSION RYTHMIQUE

Le nouveau bureau est composé de :
Mme COURBARON Sophie : Présidente
Mme BARITEAU Sylviane : Vice Présidente
Mme MATRAS Sylvie : Trésorière
Mme BEGAUDEAU Laurence : Secrétaire



Les cours sont assurés par Sophie et Sylviane LE MERCREDI DE 20 HEURES A 21 HEURES 30
C'est déjà parti pour la plupart mais les inscriptions continuent.

Ambiance conviviale assurée

SECTION JUMELAGE

Cette année la semaine du jumelage a eu lieu à Oron-la-Ville du dimanche 26 juillet au dimanche 02 août 2009. La présence de notre Maire, Christophe Dourthe et de son épouse, lors de ce déplacement a été particulièrement appréciée par les comités de jumelage des deux côtés ainsi que par la municipalité d'Oron la Ville, notamment lorsque Monsieur Dourthe a revêtu son sautoir !!! ? (traduction : écharpe municipale). Nous étions 31 adultes et 5 enfants à faire le voyage. Chacun par ses propres moyens.

Le dimanche 26 : nous étions attendus à partir de 17 h à la salle du gymnase pour le pot d'accueil et le traditionnel repas canadien qui permet à chaque famille française de retrouver sa famille suisse. C'est toujours un grand moment d'émotion et d'amitiés en ce qui concerne du moins les anciens jumelés. Par contre, cette année nous avons de nouveaux participants (3 couples) et nous savons qu'ils sont revenus enchantés de leur séjour en pays de Vaud.

Le lundi 27 : Départ pour Vully : Visite d'une cave et dégustation de ce nectar qu'est leur petit vin blanc. Vully est un village situé au nord du lac de Morat, à la fois sur la canton de Vaud et le canton de Fribourg. Depuis le Mont Vully, panorama sur les Alpes et le Jura ainsi que sur les 3 lacs (Neuchatel, Bienne et Morat)

Le Mardi 28 : Visite des grottes de Vallorbe et de la vallée de Joux. Accueil en après-midi à la ferme de Monsieur et Madame Daniel Hauser qui fabriquent du Gruyère et du fromage à raclette.

Le Mercredi 29 : Journée libre dans les familles

Le jeudi 30 : excursion en car en Suisse Allemande à Huttwil dans la région de l'Emmental. Visite d'une ferme qui élève essentiellement des animaux à laine (mouton, alpagas, cochon laineux, chameaux). La laine y est exploitée du début à la fin soit : la tonte, le nettoyage de la laine, la teinture, le cardage, le filage et le tissage avec en fin de visite une boutique où l'on peut voir et acheter toute leur fabrication. Retour par Neuchatel pour une croisière sur le lac, puis sur le canal de la Broye et enfin sur le lac de Morat où nous reprenons le car jusqu'à Oron.

Le Vendredi 31 : Le matin petite marche sur les sentiers du Crêt, la Tourbière et le sentier aux oiseaux .A midi, déjeuner tous ensemble dans une grange de la ferme de Mr et Mme HAUSER Christian à Oron le Châtel avec rôtis à la broche au menu. Le soir, repas d'adieux à la salle du gymnase.

Le Samedi 1er Août : Journée libre dans les familles. A 20 h 30 nous sommes conviés aux manifestations de la fête nationale Suisse, sur la place du gymnase avec au programme : sonneries des cloches, arrivée du drapeau sur la place, souhaits de bienvenue de la municipalité, production de la fanfare du cercle d'Oron, allocution de Monsieur le préfet, message religieux et enfin l'hymne national. A la fin de la partie officielle, un cortège aux flambeaux a conduit les participants au feu traditionnel. La soirée s'est terminée par une collation offerte par la municipalité.

C'est la première fois que la semaine du jumelage inclut la fête Nationale Suisse. Nous avons été tous ravis d'y participer.

Le Dimanche 2 : Fin de la semaine du jumelage. Certains sont partis dès le dimanche, d'autres ont joué les prolongations.

Nous pouvons ajouter que le beau temps a été de la partie pendant tout le séjour.

Dates à retenir :

Assemblée Générale du Comité de Jumelage : le Vendredi 18 septembre 2009 à 18 h 30

Vous êtes tous cordialement invités

Loto : le 1er samedi de février 2010

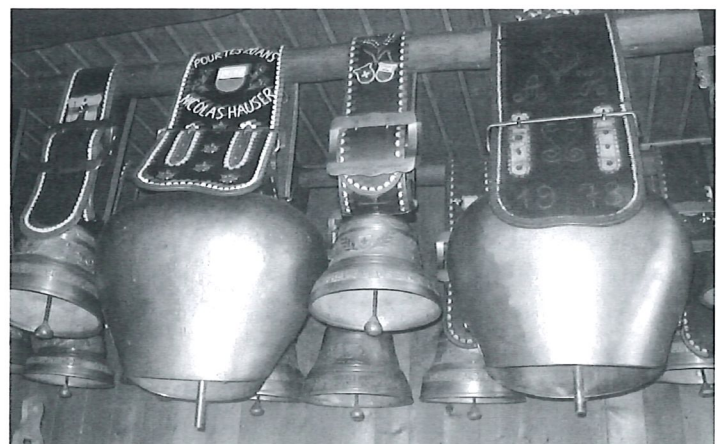
Soirée à thème : le 1er samedi d'avril 2010

Brocante : le 1er dimanche de juin 2010

D'autre part, un blog du jumelage Bussac/Oron a été créé.

Vous pouvez le consulter en vous rendant sur le site : www.jumelgebussacoron.overblog.com

Salutations à tous.



Mesures individuelles d'hygiène

Des mesures individuelles d'hygiène peuvent contribuer à ralentir la propagation de la grippe. L'hygiène des mains (lavage des mains) et l'hygiène respiratoire (lorsqu'une personne tousse ou éternue) devront être appliquées rigoureusement. A ce titre, l'employeur devra informer et former les salariés aux mesures d'hygiène et de sécurité à mettre en œuvre ainsi qu'au port des équipements de protection individuelle (en particulier les masques) pour une utilisation efficace.

Mouchage, éternuements, expectoration, toux

Le virus de la grippe se transmet principalement par voie aérienne, notamment par les gouttelettes respiratoires (postillons, éternuement, toux), mais il peut se déposer sur les mains des malades et sur des surfaces (objets, mobiliers, vêtements, ...). Il est donc impératif de respecter les règles d'hygiène de base des voies respiratoires :

- se couvrir la bouche chaque fois que l'on tousse ;
- se couvrir le nez et la bouche chaque fois que l'on éternue ;
- se moucher avec des mouchoirs en papier à usage unique, jetés dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle ;
- ne cracher que dans un mouchoir en papier à usage unique, jeté dans une poubelle, si possible recouverte d'un couvercle.

Se laver régulièrement les mains



Il faut se laver les mains au savon, de préférence liquide (vendu dans le commerce), ou avec des produits hydro-alcoolique (vendus en pharmacie), durant au moins 30 secondes et se sécher les mains avec une serviette personnelle ou jetable.

Ce geste doit être fait soigneusement et répété très souvent dans la journée.

Quand se laver les mains systématiquement ?

- après être allé aux toilettes, s'être mouché ou avoir toussé, éternué, craché... ;
- avant de manger ;
- en rentrant au domicile.

Comment bien se laver les mains ?

La méthode est importante. Le savon seul ne suffit pas à éliminer les germes. C'est la combinaison du savonnage, frottage, rinçage et séchage qui permet de se débarrasser des germes



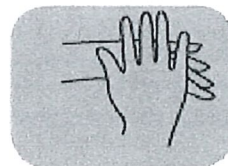
frottez les ongles et le bout des doigts



frottez la paume des mains



frottez entre les doigts



frottez à l'extérieur des mains



Les masques

Selon le risque d'exposition, 2 types de masques pourront être préconisés :

Le masque anti-projections dit "masque chirurgical". Il est destiné à éviter la projection, par le porteur, de sécrétions des voies aériennes supérieures ou de salive pouvant contenir des agents infectieux transmissibles par voie de gouttelettes ou par voie aérienne. Il pourra être préconisé pour les salariés exposés au virus, notamment du fait du contact avec leurs collègues dans l'entreprise, sans que le risque soit aggravé par une organisation particulière du travail. Il pourra être préconisé dans les espaces publics et les transports en commun ;

Le masque de protection respiratoire (FFP2) est un masque filtrant destiné à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux, transmissibles par voie aérienne. Dans le cadre de la pandémie grippale, le choix des autorités de santé s'est porté sur des masques de type FFP2 à usage unique, pour les personnels de soins et pour les personnes à risque d'exposition aggravé, par exemple les salariés exposés régulièrement à des contacts étroits avec le public. (Proximité de moins de deux mètres d'une personne malade, densité de personnes dans ce rayon de proximité, densité de personnes infectées dans le même rayon, confinement, absence de remplacement des personnes dans ce rayon...).

Pour être efficace, le masque doit :

- ▶ être correctement placé sur le visage, avec un ajustement de la barrette nasale. Notons que la protection sera moindre en cas de port d'une barbe même courte, compte tenu d'une moindre étanchéité au visage ;
- ▶ être stocké dans un endroit tempéré et sec ;
- ▶ être jeté après chaque utilisation et au maximum après chaque journée de travail ;
- ▶ être utilisé dans la limite de la date de péremption indiquée sur la notice.



placez le masque
sur votre visage
et attachez-le



moulez le
sur la racine
du nez



abaissez
le bas du masque
sous le menton



Mesures collectives de protection : exemple d'organisation de travail

Eviter au maximum les contacts physiques entre personnes

Réduire les possibilités de contacts physiques entre personnes par une diminution des possibilités de présence simultanée au même endroit au profit de solutions alternatives :

Privilégier systématiquement l'utilisation du téléphone ou du courrier électronique et l'organisation de vidéoconférences pour les affaires courantes et les commandes, même si les personnes concernées travaillent dans le même bâtiment.

Eviter tous les déplacements et entretiens ou réunions n'ayant pas une importance critique. Refuser ou différer les congrès, séminaires, séances de formation continue, etc. Toutefois si ces réunions s'avéraient indispensables, chacun devra respecter les règles d'hygiène et maintenir le respect d'une distance de protection sanitaire (2 mètres – avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France). Renoncer aux poignées de main.

Dans toute la mesure du possible, éviter de prendre l'ascenseur.

Courrier interne

Confier la distribution du courrier reçu à une personne spécifique (dont la suppléance est organisée) au lieu de faire venir en un même endroit plusieurs personnes pour chercher le courrier reçu.

Déposer le courrier sortant à un endroit indiqué.

La personne chargée de la distribution du courrier doit se laver les mains avec du savon très régulièrement.

Entretiens et réunions (si indispensables)

Faire le plus court possible.

Choisir une grande salle de réunion et maintenir une distance d'au moins 2 mètres entre les personnes.

Eviter les contacts directs ; pas de poignées de main.

Eventuellement, se rencontrer ou se réunir en plein air.

Hygiène des locaux

Aérer régulièrement les locaux en ouvrant les fenêtres et les portes.

Nettoyer comme en temps normal les locaux. Il suffit de nettoyer les surfaces et les sols lavables avec des détergents.

Les surfaces que le public et le personnel sont amenés à toucher très fréquemment (Par exemple : rampes d'escalier, poignées de portes, toilettes et lavabos, claviers.....) doivent être identifiées et nettoyées de façon renforcée et quotidienne.

Revue de presse...

is - Saintonge

Les laitiers trinquent

CULTURE Le préfet, Henri Massé, et Luc Servant, président de la chambre d'agriculture, ont visité hier des exploitations

FAUCARD
@saintonge.com
ne ou deux fois par an, le préfet de Charente-Maritime et le président de la chambre d'agriculture s'offrent un petit pique-nique dans le département, à la rencontre de différents producteurs.

« C'est l'occasion, au-delà des dossiers techniques que l'on peut traiter dans les instances ou nos bureaux, de découvrir sur le terrain les difficultés que peuvent rencontrer les agriculteurs au quotidien », explique le préfet, Henri Massé.

C'est ainsi qu'hier, Henri Massé et Luc Servant, le président de la Chambre d'agriculture, ont visité quatre exploitations. Ils étaient accompagnés par Philippe Alliman, le nouveau directeur de l'agriculture départementale et de Christophe Manon, chef du service éco-agricole à la DDA. À l'ordre du jour des visites : un producteur de viande bovine qui transforme lui-même sa marchandise et la vend sur des circuits courts ; un irriguant et un viticul-



Le préfet Henri Massé (à droite) et Luc Servant en conversation avec Christel Daniaud, devant l'un des robots de traite.

portants investissements, portant sur le bâtiment, l'installation de deux robots de traite, d'une fosse à fumier, etc. 600 000 euros au total. Mais dans le même temps, le cours du lait s'est effondré. Il est passé de 345 à 260 euros la tonne, note Christel Daniaud. Un coup dur. « L'étude d'investissement était calculée sur un prix minimum de 300 à 315 euros. »

Il n'est pas nouveau : les prix sont invités à entrer pour se mettre à la baisse. Les ventes s'améliorent peu à peu pour le lait parfois pour essayer de diminuer le poste d'alimentation.

Pour le moment, les autres activités de l'exploitation (10 hectares de vigne et la vigne (10 hectares) couvrent un peu les pertes, mais ce n'est pas normal qu'une production en compense une autre. « Mais ce n'est pas ouvrier que nous avons, il ne faut pas oublier que nous sommes quatre à vivre sur l'exploitation, plus deux salariés », ajoute-t-elle.

« Ça monte, au minimum, à 300 euros la tonne », calcule Christel Daniaud. En attendant, comment faire ? « Une solution serait d'augmenter le nombre de postes d'alimentation. »

« Ça monte, au minimum, à 300 euros la tonne », calcule Christel Daniaud. En attendant, comment faire ? « Une solution serait d'augmenter le nombre de postes d'alimentation. »

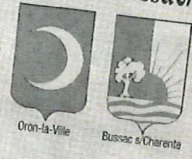
Un public prestigieux

Le Préfet visite une exploitation laitière

Ce lundi 20 juillet, Henri Massé, préfet de la Charente-Maritime, avait organisé une journée d'écoute à l'attention de notre agriculture départementale. Dans ce but, après avoir visité une exploitation de viande de porc le matin, il était à Bussac-Charente pour s'entretenir avec les agriculteurs gérant un Gaec de production laitière. Il est accompagné par Philippe Alliman, le nouveau directeur départemental de l'agriculture, Luc Servant, président de la chambre d'agriculture, et Christophe Manon, chef du service économique de la DDA.

« C'est une exploitation limitée dans notre région de polyculture où vignes et céréales limitent un peu les déficits. Cela ne justifie en rien cette situation. Face à ce problème, l'administration réfléchit... et les meilleurs attendants doivent pouvoir gérer et survivre quand aux autres. On parle de mise en place et développement de circuits courts, cependant la réglementation est à revoir et l'impact sur les grosses unités est à prouver. En attendant, il conviendrait de baisser les charges, ce n'est pas facile quand cotisations sociales, aliments et énergies cessent de se renchérir. C'est quelques sortes un vœu pieux. Il y a aussi les vieilles recettes comme le fonds d'allégement des charges et les aides au vestimentaire. A moyen terme, il faut travailler avec la commande de Bruxelles. En résumé, le producteur n'est pas maître de ses dépenses qui lui sont imposées (mise aux normes, énergies) et n'est pas maître de ses recettes, les prix lui étant aussi imposés par le marché et une politique ultra libérale. Cette situation n'est guère tenable. Souhaitons que des solutions durables et équitables soient adoptées. A défaut, l'automne pourrait être chaud et mal vécu. C'est avant tout un problème politique. »

Société du jumelage Oron-la-Ville - Bussac/Charente



Petite devinette
Quel est le point commun entre les Bussacais et les Oronnais ?

Réponse
Ils reviennent tous les quatre ans. Et ceci depuis bientôt 30 ans, quelle fidélité dans l'amitié ! C'est avec un immense plaisir que nous nous préparons à recevoir nos amis français.

Ils seront une quarantaine à débarquer le 26 juillet et resteront chez nous jusqu'au 2 août. Le programme de la semaine, sans être trop chargé, nous permettra cependant de découvrir ensemble le Vully, première fois, le 1^{er} août, nos amis charentais seront avec nous pour notre fête nationale ce qui leur permettra de fraterniser avec toute la population.

A tous les Oronnais désireux de faire connaissance avec nos jumeaux français, nous donnons rendez-vous au centre sportif, le dimanche 26 juillet dès 17 h pour l'apéritif de bienvenue.

Et que perdure cette fraternité !

Le Comité

16 Saintonge - Pons

BUSSAC-SUR-CHARENTE



Le groupe des auditeurs. PHOTO LUCIEN NORMANDIN

A la découverte de Bussac

Un public très peu nombreux a suivi la présentatrice de l'Atelier du patrimoine pour découvrir les richesses patrimoniales de Bussac-sur-Charente. Pourtant, les vieilles demeures surplombant le fleuve ne manquent pas de caractère. Les promeneurs ont même été invités à traverser une prairie afin de s'imprégner des paysages qui ont été à l'origine de la révolution culturelle inventée par Émile Courtyet lors de son séjour à Port-Ber-

« C'est l'occasion, au-delà des dossiers techniques que l'on peut traiter dans les instances ou nos bureaux, de découvrir sur le terrain les difficultés que peuvent rencontrer les agriculteurs au quotidien », explique le préfet, Henri Massé.



Joris Daudet est prêt pour les sommets

BUSSAC Le jeune champion de BMX a 2 objectifs élevés : la terminale et la Coupe du monde



Joris prépare actuellement la prochaine coupe du monde. PHOTO DR

Joris Daudet est aujourd'hui titulaire de tous les titres de sa discipline : champion de France, d'Europe, et du monde. À tout juste 18 ans, il a brillé parmi les élites internationales le week-end dernier, en Afrique du Sud. Champion du monde junior début juillet, il est lancé le défi de mesurer aux plus grands lors de la Coupe du monde professionnels, Joris, plus jeune compétiteur, a terminé neuvième. Ce n'est pas une médaille, mais la reconnaissance de son professionnalisme qu'il a ainsi gagné dans le milieu du BMX. Et ce n'est pas rien.

BMX. Du coup, la scolarité a elle aussi subi de gros changements. Inscrit au Creps (Centre régional d'éducation physique et sportive) de Tarentaise, il jongle entre les heures de cours et les deux séances d'entraînement quotidien (footing, sports collectifs, musculation et technique) au Stadium de Bordeaux, avec une compétition tous les week-ends.

Objectif : devenir professionnel
Financés par son club, les champions nationaux lui permettent aussi de voyager : entre autres, Australie, Afrique du Sud et bientôt États-Unis. Après avoir tout rattrapé, Joris pourrait se laisser aller à rêver de chaque réussite le rapproche un peu plus de la victoire ultime : devenir pro.

Sensations fortes
Son parcours n'a rien d'extraordinaire. Il découvre le BMX par hasard il y a dix ans en passant à côté de la piste de Saintes. Alors licencié en natation, il voulait toucher à un sport « qui bouge ». Le BMX lui a offert toutes les sensations fortes qu'il n'aurait certainement jamais pu éprouver. De l'adrénaline, donc, mais aussi de multiples hospitalisations : une fracture du poignet, de l'épaule, de la clavicule et un déplacement du bassin.

« Ça monte, au minimum, à 300 euros la tonne », calcule Christel Daniaud. En attendant, comment faire ? « Une solution serait d'augmenter le nombre de postes d'alimentation. »

« Ça monte, au minimum, à 300 euros la tonne », calcule Christel Daniaud. En attendant, comment faire ? « Une solution serait d'augmenter le nombre de postes d'alimentation. »

